SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2021-02

ANNÉE 2021 – Second semestre

SDIS – Esplanade de l'Armée d'Afrique – BP 60070 - 84005 AVIGNON Cedex 1 ★ Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr ★ Facebook/Sdis84 ★ @Sdis84

R.A.A. n° 2021-02
Spécial Election

Imprimé par le SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE VAUCLUSE

***

ANNÉE 2021 – Second semestre

***

INTRODUCTION

Conformément à l'article R.1424-17 du code général des collectivités territoriales, le dispositif des délibérations ainsi que les actes qui ont un caractère réglementaire, sont publiés dans le recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le contenu intégral des délibérations et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur demande au siège de l'établissement :

SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

Comment retrouver une délibération ou un arrêté?

- Vous pouvez utiliser la recherche en plein texte dans le titre ou dans le corps du texte RECHERCHE
- Si vous connaissez le numéro de l'arrêté ou de la délibération, utiliser : SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

I- DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE ET DE SON BUREAU . 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 30 AOUT 2021 8

DÉLIBÉRATION N° 39-2021 10
DÉLIBÉRATION N° 40-2021 13
DÉLIBÉRATION N° 41-2021 16
DÉLIBÉRATION N° 42-2021 19
DÉLIBÉRATION N° 43-2021 22
DÉLIBÉRATION N° 44-2021 25
DÉLIBÉRATION N° 45-2021 28
DÉLIBÉRATION N° 46-2021 31
DÉLIBÉRATION N° 47-2021 34
DÉLIBÉRATION N° 48-2021 37
DÉLIBÉRATION N° 49-2021 40
DÉLIBÉRATION N° 50-2021 43
DÉLIBÉRATION N° 51-2021 46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 SEPTEMBRE 2021 49

DÉLIBÉRATION N° 52-2021 50
DÉLIBÉRATION N° 53-2021 53
DÉLIBÉRATION N° 54-2021 56

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 SEPTEMBRE 2021 59

DÉLIBÉRATION N° B23-2021 60
DÉLIBÉRATION N° B24-2021 62
DÉLIBÉRATION N° B25-2021 64
DÉLIBÉRATION N° B26-2021 66
DÉLIBÉRATION N° B27-2021 ..... Retiré de l'ordre du jour
DÉLIBÉRATION N° B28-2021 68
DÉLIBÉRATION N° B29-2021 70

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 7 OCTOBRE 2021 72

DÉLIBÉRATION N° B30-2021 73
DÉLIBÉRATION N° B31-2021 75
DÉLIBÉRATION N° B32-2021 77
DÉLIBÉRATION N° B33-2021 79

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 8 NOVEMBRE 2021 81

DÉLIBÉRATION N° 55-2021 82
DÉLIBÉRATION N° 56-2021 85
DÉLIBÉRATION N° 57-2021 88
DÉLIBÉRATION N° 58-2021 91
DÉLIBÉRATION N° 59-2021 94
DÉLIBÉRATION N° 60-2021 97
DÉLIBÉRATION N° 61-2021 100
DÉLIBÉRATION N° 62-2021 103

DÉLIBÉRATION N° 63-2021 106
DÉLIBÉRATION N° 64-2021 110
DÉLIBÉRATION N° 65-2021 113
DÉLIBÉRATION N° 66-2021 116
DÉLIBÉRATION N° 67-2021 119

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 9 DECEMBRE 2021 122

DÉLIBÉRATION N° 68-2021 123
DÉLIBÉRATION N° 69-2021 126
DÉLIBÉRATION N° 70-2021 129
DÉLIBÉRATION N° 71-2021 ..... Retiré de l'ordre du jour
DÉLIBÉRATION N° 72-2021 132
DÉLIBÉRATION N° 73-2021 135
DÉLIBÉRATION N° 74-2021 138

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 9 DECEMBRE 2021 141

DÉLIBÉRATION N° B33bis-2021 142
DÉLIBÉRATION N° B34-2021 144
DÉLIBÉRATION N° B35-2021 146
DÉLIBÉRATION N° B36-2021 148
DÉLIBÉRATION N° B37-2021 150
DÉLIBÉRATION N° B38-2021 152
DÉLIBÉRATION N° B39-2021 154
DÉLIBÉRATION N° B40-2021 156
DÉLIBÉRATION N° B41-2021 158
DÉLIBÉRATION N° B42-2021 160
DÉLIBÉRATION N° B43-2021 162

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 23 DECEMBRE 2021 .. 164

DÉLIBÉRATION N° B44-2021 165

II- ARRÊTÉS 167

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS 168

ARRÊTÉ N °21-899 169
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL JEAN-CLAUDE SAMMUT, DDSIS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-962 171
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE DOMAINE COMPTABLE (SIGNATURE ET VALIDATION DES BONS DE COMMANDE)

ARRÊTÉ N°21-1029 175
FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1205 179
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICES-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VAUCLUSE.

ARRÊTÉ N°21-1264 181
FIXANT LA NOUVELLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DES PERSONNELS AU SEIN DE LA COMMISSION DE REFORME

ARRÊTÉ N°21-1270 183
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL JEAN-CLAUDE SAMMUT, DDSIS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1274 185
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS

ARRÊTÉ N°21-1275 187
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS

ARRÊTÉ N°21-1276 189
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

ARRÊTÉ N°21-1277 191
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS DE CATEGORIE C DES FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

ARRÊTÉ N°21-1425 193
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET POUVOIR DE REPRESENTATION A MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL JEAN-CLAUDE SAMMUT DIRECTEUR DU SDIS DE VAUCLUSE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

ARRÊTÉ N°21-1426 196
PORTANT DESIGNATION DES PERSONNES COMPETENTES POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

ARRÊTÉ N°21-1450 198
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN SERVICE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1495 200
PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1505 210
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 21-962 DU 2 AOÛT 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURES DANS LE DOMAINE COMPTABLE (SIGNATURE ET VALIDATION DES BONS DE COMMANDE)

ARRÊTÉ N°21-1572 214
PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

ARRÊTÉ N°21-1783 216
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE POUR L'ANNEE 2022

ARRÊTÉS DU PREFET DE VAUCLUSE 217

ARRÊTÉ N°21-1267 218
PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMENT ET FIXANT LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU BREVET NATIONAL DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DANS LE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1513 221
MODIFIANT LA LISTE OPERATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS SPECIALISES DANS LE DOMAINE DES RISQUES RADIOLOGIQUES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'ANNEE 2021

ARRÊTÉS DU PREFET DE VAUCLUSE ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE 226

ARRÊTÉ N°21-1784 227
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT 1ERE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ANNEE 2022

ARRÊTÉ N°21-1794 228
PORTANT ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE 236

ARRÊTÉ N°21-7081 237
PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE (CASDIS 84)

I- DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE ET DE SON BUREAU

ANNÉE 2021 – SECOND SEMESTRE

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 30 AOUT 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-392021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 39/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-392021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-392021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse qui lui est soumis.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-402021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 40/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-402021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-402021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la désignation au Bureau du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse de Madame Catherine GAY, en qualité de membre supplémentaire n'ayant pas la qualité de vice-présidente.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-412021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 41/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-412021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-412021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les délégations consenties à son président.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-422021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 42/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-422021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-422021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les délégations consenties au Bureau.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-432021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 43/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-432021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-432021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve les champs d'intervention spécifiques attribués aux trois vice-présidents :

- Affaires relatives aux ressources humaines
- Affaires relatives aux finances de l'établissement
- Prospective et Innovation

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-442021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 44/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-442021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-442021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'indemnités au président et aux vice-présidents, sur le maintien de la revalorisation automatique en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- l'application des taux ainsi définis pour le calcul de l'indemnité de président et de vice-président, déterminés par référence au barème prévu pour les indemnités des conseillers départementaux.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-452021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 45/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-452021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-452021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, délègue à son Président, en matière d'emprunts et ligne de trésorerie, la possibilité de contracter en son nom les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours dans les conditions et limites définies dans le rapport qui lui est présenté.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-462021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 46/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-462021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-462021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve les délégations consenties à son Président, pour la durée de son mandat, telles que mentionnées dans le rapport.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-472021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 47/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-472021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-472021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours :

Président titulaire	Président suppléant
Monsieur Thierry LAGNEAU	Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER
Titulaires	**Suppléants**
Madame Sophie RIGAUT	Monsieur Max RASPAIL
Madame Catherine GAY	Monsieur Claude NAHOUM
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Monsieur Roger ROSSIN
Madame Marielle FABRE	Monsieur Pierre GONZALVEZ
Monsieur Hervé DE LEPINAU	Madame Danielle BRUN

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-482021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 48/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-482021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-482021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la signature de l'avenant à la convention tripartite relative à la mise en place du dispositif départemental de vaccination.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-492021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 49/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-492021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-492021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle présentées par les sapeurs-pompiers du CPI de Caumont-sur-Durance et du CSP d'Avignon, autorise son président à se constituer partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-502021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 50/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-502021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-502021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle présentées par les sapeurs-pompiers du CPI de Malaucène, autorise son président à se constituer partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-512021-DE
le 02/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 30 Août 2021

.....

DELIBERATION 51/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 30 août 2021 à 9h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Marielle FABRE, Annick DUBOIS,

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Danielle BRUN, Christine LANTHELME.

Messieurs Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Max RASPAIL

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Jérôme BOULETIN,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-512021-DE
le 02/09/2021

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT
Monsieur Joël BOUFFIES

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine GAY à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Jean-Marc BRABANT à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Adjudant-Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Guillaume COUTAREL, membre titulaire, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels
- Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés :

Madame Catherine GAY
Messieurs Jean-Marc BRABANT, Claude NAHOUM,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210902-512021-DE
le 02/09/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la désignation de Mesdames Sophie RIGAUT et Catherine GAY pour représenter le SDIS au sein du conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne en qualité respectivement de membre titulaire et membre suppléant.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_522021-DE
le 04/10/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 septembre 2021

.....

DELIBERATION 52/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 16h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur Patrick MERLE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_522021-DE
le 04/10/2021

Avaient donné pouvoir :

Madame Annick DUBOIS à Madame Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etait également présent :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Suzanne BOUCHET, Annick DUBOIS, Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Dominique SANTONI
Messieurs	Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ, Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Bruno VALLE

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_522021-DE
le 04/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 30 août 2021 qui lui est présenté.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_CA_53-DE
le 04/10/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 septembre 2021

.....

DELIBERATION 53/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 16h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur Patrick MERLE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_CA_53-DE
le 04/10/2021

Avaient donné pouvoir :

Madame Annick DUBOIS à Madame Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etait également présent :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Suzanne BOUCHET, Annick DUBOIS, Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Dominique SANTONI
Messieurs	Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ, Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Bruno VALLE

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_CA_53-DE
le 04/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est proposé et se prononce favorablement sur le projet CAPAVENIR 21 relatif à la réorganisation fonctionnelle et territoriale du SDIS.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_542021-DE
le 04/10/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 septembre 2021

.....

DELIBERATION 54/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 16h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur Patrick MERLE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_542021-DE
le 04/10/2021

Avaient donné pouvoir :

Madame Annick DUBOIS à Madame Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etait également présent :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Suzanne BOUCHET, Annick DUBOIS, Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Dominique SANTONI
Messieurs	Jérôme BOULETIN, Louis DRIEY, Pierre GONZALVEZ, Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Bruno VALLE

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-DELIB_542021-DE
le 04/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est proposé et se prononce favorablement à la modification du tableau des effectifs.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B23-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B23/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B23-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la signature de la convention avec le CCAS de Vaison-la-Romaine dans le cadre de la téléassistance à domicile.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B24-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B24/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B24-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur l'avenant pour la mise à disposition d'un logement situé sur le site de la caserne de Fontcouverte. Il autorise son président à signer les documents correspondants.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B25-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B25/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B25-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la signature de l'avenant établi avec le centre hospitalier de Carpentras pour la mise à disposition d'un logement.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B26-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B26/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B26-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B28-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B28/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B28-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention établie avec la mairie de l'Isle sur la Sorgue pour l'occupation temporaire, par les sapeurs-pompiers du centre de Secours, de la piscine municipale.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B29-DE
le 05/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Mercredi 29 Septembre 2021

.....

DELIBERATION N° B29/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Mercredi 29 septembre 2021 à 10h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211005-2021_B29-DE
le 05/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention établie avec la mairie de l'Isle sur la Sorgue pour l'occupation temporaire, par les sapeurs-pompiers du centre de Secours, du gymnase Emile AVY.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 7 OCTOBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B30-DE
le 14/10/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 7 octobre 2021

.....

DELIBERATION N° B30/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 7 octobre 2021 à 17h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B30-DE
le 14/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021 qui lui est présenté.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B31-DE
le 14/10/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 7 octobre 2021

.....

DELIBERATION N° B31/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 7 octobre 2021 à 17h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B31-DE
le 14/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise la passation de l'avenant 1 aux conventions de partenariat entre le SDIS, les lycées Alphonse Benoît et Vincent de Paul et l'Union Départementale relatives à la formation en milieu professionnel – Bac PRO métiers de la sécurité.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B32-DE
le 14/10/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 7 octobre 2021

.....

DELIBERATION N° B32/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 7 octobre 2021 à 17h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B32-DE
le 14/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la signature de la convention établie entre le SDIS de Vaucluse et l'association « METEO 84 ».

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B33-DE
le 14/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 7 octobre 2021

.....

DELIBERATION N° B33/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 7 octobre 2021 à 17h00, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211014-2021B33-DE
le 14/10/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve l'achat de sept chèques « ANCV ».

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 8 NOVEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-552021-DE
le 15/11/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 55/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT

Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-552021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-552021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021 qui lui est présenté.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-562021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 56/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-562021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-562021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur l'organisation générale du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Corps Départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse.
Il autorise son Président à signer les arrêtés correspondants à cette nouvelle organisation.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-572021-DE
le 15/11/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 57/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-572021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-572021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis concernant la détermination des montants individuels et du montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS de Vaucluse – exercice 2022 et :

- fixe les contributions individuelles 2022 des communes au fonctionnement du SDIS et, par conséquence, les montants applicables aux EPCI concernés selon les montants définis par le tableau joint à la présente délibération,
- fixe le montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2022 au montant de 20 943 538,17 €.
- les augmente pour la commune de Bédarrides de la prise en compte de la dette

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-582021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 58/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT

Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-582021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-582021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 9 039,73 €

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-592021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 59/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-592021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-592021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise les évolutions des AP/CP qui lui sont soumises.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 60/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la Décision Modificative n° 1 du budget principal - Exercice 2021.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-612021-DE
le 15/11/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 61/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-612021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-612021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et :

- adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal et annexe du SDIS à compter du 1er janvier 2022 ;
- fixe les durées d'amortissement telles que proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022 ;
- adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à la règle de calcul prorata temporis) ;
- autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget ;
- applique le régime de droit commun en optant pour le régime des provisions semi-budgétaires ;
- adopte le Règlement Budgétaire et Financier du SDIS 84 annexé pour le budget principal et le budget annexe.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211116-622021-DE
le 16/11/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 62/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211116-622021-DE
le 16/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211116-622021-DE
le 16/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2022 et :

- autorise son Président à signer le projet de convention joint en annexe, ainsi que tous les documents relatifs à l'expérimentation du CFU ;
- prend acte de l'utilisation obligatoire du référentiel comptable M57 à compter de l'exercice 2022 dans le cadre de l'expérimentation du CFU.

LE PRESIDENT

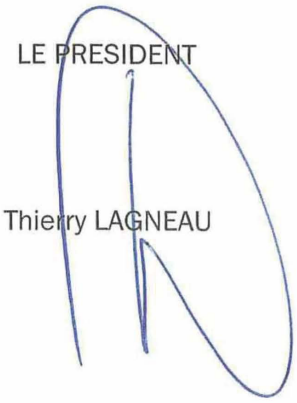

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-632021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 63/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-632021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-632021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-632021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis concernant la détermination de nouvelles dépenses autorisées d'investissement dans l'attente du budget primitif.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-642021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 64/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-642021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-642021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise la passation de l'accord-cadre concernant la fourniture de véhicules d'intervention pour le SDIS de Vaucluse 2022-2025.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-652021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 65/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-652021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-652021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise la passation des marchés d'assurance pour les besoins du SDIS de Vaucluse 2022-2026.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-662021-DE
le 15/11/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 66/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-662021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-662021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer la convention de mise à disposition d'un officier au profit de l'ENSOSP pour une durée de dix mois, soit du 1er novembre 2021 au 31 août 2022.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-672021-DE
le 15/11/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Lundi 8 novembre 2021

.....

DELIBERATION 67/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Lundi 8 novembre 2021 à 10h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Messieurs Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants sans voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Catherine GAY, Catherine TESTUD-ROBERT
Monsieur Jérôme BOULETIN

Avait donné pouvoir :

Monsieur Bruno VALLE à Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-672021-DE
le 15/11/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

- Sergent-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etaient également présents :

- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale
- Monsieur Aimé BEAUMIER, Adjoint à Madame la Payeuse Départementale

Etaient excusés :

Mesdames	Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Brigitte MACHARD
Messieurs	Jean-Robert BARTHELEMY, Joel BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Serge FRIZET, Pierre GONZALVEZ, Yves LE GUENNEC, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE

Etaient également excusés :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRÉ, Directeur de Cabinet

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211115-672021-DE
le 15/11/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur la demande de protection fonctionnelle présentée, autorise son président à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 9 DECEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_68-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 2021/68

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_68-DE
le 17/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_68-DE
le 17/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve le compte-rendu de la séance précédente.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_69-DE
le 17/12/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 2021/69

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_69-DE
le 17/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_69-DE
le 17/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté, se prononce favorablement sur le plan d'action Groupement santé, sécurité, qualité de vie en service 2022-2024 et autorise son président à le mettre en œuvre.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_70-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 70/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_70-DE
le 17/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_70-DE
le 17/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté, autorise la signature de :

- l'avenant à la convention tripartite relative à la mise en place du dispositif départemental de vaccination mis en place jusqu'au 31 décembre 2021
- l'avenant qui pourrait être établi après cette période, et jusqu'au 31 mars 2022.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211221-722021-DE
le 21/12/2021

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 72/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211221-722021-DE
le 21/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211221-722021-DE
le 21/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les modifications du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de Vaucluse qui lui sont présentées.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_73-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 73/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_73-DE
le 17/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_73-DE
le 17/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelles présentées, autorise le président à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse et à signer tout document nécessaire à cet effet.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_74-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 décembre 2021

.....

DELIBERATION 74/2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 novembre 2021 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse (par visio-conférence).

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Etaient présents :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN (suppléante de Monsieur Hervé De LEPINAU)
Madame Suzanne BOUCHET (suppléante de Monsieur Bruno VALLE)

Etait présente par visio-conférence :

Madame Noëlle TRINQUIER (suppléante de Monsieur Jean-François LOVISOLO)

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Catherine TESTUD-ROBERT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_74-DE
le 17/12/2021

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant/Chef Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Alex GADRE, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame Barbara FELICIE, adjointe de Monsieur Alex GADRE et chef du service des sécurité de la Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames	Catherine GAY, Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Christine LANTHELME
Messieurs	Joel BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Jean-Marc BRABANT, Louis DRIEY, Lionel GOMEZ, Yves LE GUENNEC, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Dominique SANTONI, Jérôme TASSART, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Etait également excusé :

- Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_74-DE
le 17/12/2021

Le Président : pas d'observations ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis, se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelles présentées, autorise le président à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse et à signer tout document nécessaire à cet effet.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 9 DECEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B33-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B33/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B33-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2021.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B34-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B34/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B34-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la signature de l'avenant à la convention établie avec le Centre Hospitalier de Pertuis pour la mise à disposition de moyens du SDIS au profit du SMUR de Pertuis.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B35-DE
le 17/12/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B35/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B35-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles lui sont soumises.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B36-DE
le 17/12/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B36/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B36-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer la convention établie avec le Comité Départemental de Spéléologie.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B37-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B37/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B37-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la révision de la convention d'entraide opérationnelle entre les SDIS de Vaucluse et de la Drôme.
Il autorise son président à signer ladite convention.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B38-DE
le 17/12/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B38/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B38-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et autorise son président à signer la convention qui renouvelle le partenariat avec la Base Chaude Opérationnelle (BCOT) du Tricastin, suivant les recommandations de la dernière visite d'inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur le site de la BCOT.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B39-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B39/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B39-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise la signature de la convention établie avec Monsieur MIAILLE pour l'utilisation d'une parcelle lui appartenant, cadastrée section A 721 à Piolenc.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B40-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B40/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B40-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise la signature de la convention établie avec le club de dressage d'Avignon dans le cadre de la coopération en matière d'entraînement des équipes cynophiles.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B41-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B41/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B41-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise son président à signer la convention établie avec le commandant de région de gendarmerie d'Orange pour l'utilisation de la tour de manœuvre de la caserne d'Orange.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B42-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B42/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B42-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la signature de la convention établie avec la mairie de Bollène pour l'occupation de la salle omnisport Fanny Bertrand.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B43-DE
le 17/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 9 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B43/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 9 décembre 2021 à 15h30, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTES :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211217-2021_B43-DE
le 17/12/2021

La Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de données du SDIS de Vaucluse auprès de la DGSCGC. Il autorise son président à signer la convention qui sera établie à cet effet.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 23 DECEMBRE 2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211223-B442021-DE
le 23/12/2021

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 23 Décembre 2021

.....

DELIBERATION N° B44/2021

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 23 décembre 2021 à 10h30, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Sorgues.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIT PRESENTE PAR TÉLÉPHONE :

Madame Sophie RIGAUT	Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine Première Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse

ETAIENT PRESENTES PAR VISIO-CONFERENCE :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Maire de Visan Conseillère Départementale du canton de Valréas Deuxième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Marielle FABRE	Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse
Madame Catherine GAY	Deuxième adjointe au Maire d'Avignon Représentante des membres à voix délibérative au sein du Bureau

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211223-B442021-DE
le 23/12/2021

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la signature des deux conventions qui correspondent aux périodes allant du 9 octobre au 30 novembre 2021 (28 215,43 €) et du 1er décembre au 31 décembre 2021 (22 300 €) ainsi que les avenants qui seront établis par la suite, dans l'hypothèse où le dispositif serait maintenu au-delà de cette date.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

II- ARRÊTÉS

ANNÉE 2021 – SECOND SEMESTRE

ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210701-ARRETE-AI
le 01/07/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Avignon, le - 1 JUIL. 2021

ARRETE N° - 21 - 899

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

à

Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de Vaucluse

Le Président du Conseil Départemental de Vaucluse,
Président du Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1er juillet 2021 au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue présidente du conseil départemental de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 Octobre 2019 portant recrutement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 3 Octobre 2019 portant détachement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur Jérôme SOTTY au Service Départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 6 juillet 2017 portant détachement de Monsieur Jérôme SOTTY sur un emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir la délégation de signature nécessaire à la gestion courante ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210701-ARRETE-AI
le 01/07/2021

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les attributions relevant de sa compétence en matière de gestion administrative, technique et financière et notamment pour la signature des documents énumérés ci-après :

* les mandats de paiement et bordereaux journaux de mandats délivrés pour le compte du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

* les titres de recettes et bordereaux journaux de titres de recettes émis pour le compte du même budget ;

* tous les documents concernant l'exécution de la comptabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

* les actes d'administration courante, à l'exclusion :

- des arrêtés relatifs à l'organisation générale,
- des marchés,
- des courriers destinés aux ministres,
- des courriers destinés aux élus, comportant décision.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, la délégation visée à l'article 1er est exercée par le Colonel hors-classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 19-1738 du 14 octobre 2019 est abrogé

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

LA PRESIDENTE,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210802-ARRETE_21962-AU
le 02/08/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-962

Portant modification de l'arrêté n°21-062 du 11 janvier 2021 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande)

La Présidente du Conseil d'Administration
du service départemental d'incendie et de secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1424-27, L1424-30, L1424-33 et D1617-23 ;

Vu l'arrêté n°19-1417 bis du 30 août 2019 portant organisation générale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse et du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse ;

Vu la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1ier juillet au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue présidente du conseil départemental de Vaucluse

Vu l'arrêté n°21-899 du 1ier juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n° 21-062 du 11 janvier 2021 portant modifications des arrêtés n°19-1830 du 19 décembre 2019 et n°19-1787 du 21 novembre 2019 portants délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 19-1830 du 19 décembre 2019 portant modification de l'arrêté n°19-1787 du 21 novembre 2019 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 19-1787 du 21 novembre 2019 portant modification de l'arrêté n°18-489 du 11 juin 2018 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 18-489 du 11 juin 2018 portant modification de l'arrêté n°18-19 du 9 janvier 2018 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Considérant les modifications d'organigramme intervenues ;

Considérant que l'organisation comptable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse nécessite un dispositif de délégation de signature complémentaire, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210802-ARRETE_21962-AU
le 02/08/2021

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1er : Les arrêtés n°21-062 du 11 janvier 2021, n°19-1830 du 19 décembre 2019 et n°19-1787 du 21 novembre 2019 sont abrogés.

Article 2 : Le présent arrêté précise et complète pour ce qui concerne le processus de validation de bons de commande l'arrêté n°19-1738 du 14 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

Article 3 : Les délégations de signatures concernant la validation des bons de commande sont les suivantes :

- **Concernant les dépenses d'investissement** :

  - Contrôleur Général **Jean-Claude SAMMUT**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours pour signer ou valider tout bon de commande
    - Ou, en son absence ou impossibilité, Colonel hors-classe **Jérôme SOTTY,** Directeur Départemental Adjoint

- **Concernant les dépenses de fonctionnement** :

- pour signer ou valider tous les bons de commande d'un montant égal ou supérieur à 5 000 € TTC :

  - Contrôleur Général **Jean-Claude SAMMUT**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours pour signer ou valider tout bon de commande
    - Ou, en son absence ou impossibilité, Colonel hors-classe **Jérôme SOTTY,** Directeur Départemental Adjoint

- pour signer ou valider les bons de commande de fonctionnement jusqu'à un montant inférieur à 5 000 € TTC :

Sans restriction jusqu'à 4 999.99 € TTC :

- Division des Systèmes d'Information :

  . Mr **Georges RODRIGUES**, chef de division;
  ou, en son absence ou impossibilité, Madame **Gaelle AUTIN**, son adjointe;

- Groupement des Services Techniques :

  . Lieutenant-Colonel **Hervé JULLIEN,** chef de groupement
  . ou, en son absence ou impossibilité, Commandant **Guy BARBACETTO**, son adjoint;

- Division Infrastructures et Travaux :

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210802-ARRETE_21962-AU
le 02/08/2021

. Mr **Vincent ESTIENNE**, chef de division
. ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Eric MOUTAFIS**, son adjoint;

- Service de Santé et de Secours Médical :

  ✓ pour toute commande de dispositifs médicaux en l'absence du pharmacien et toute commande autre que les médicaments:

. Médecin de classe exceptionnelle **Jean-Marc SAGUÉ**, médecin chef
. ou, en son absence, Médecin de classe exceptionnelle **Véronique JOLAS**, médecin cheffe adjointe,

  ✓ pour les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux :

. Pharmacien Hors Classe **Anne-Sophie MENARD,** Pharmacienne Cheffe

Sans restriction jusqu'à 1 999.99 € TTC puis sur autorisation du Directeur ou en son absence ou impossibilité, sur autorisation du Directeur Adjoint entre 2 000 € TTC et 4 999.99 € TTC:

- Division des Ressources Humaines :

. Mme **Aniouta DRAIDI**, cheffe de division
. Ou en son absence ou impossibilité, Capitaine **Patrick SIAUD,** son adjoint;

- Groupement Formation :

. Lieutenant-Colonel **Bruno LORENZO**, chef de groupement
. Ou en son absence ou impossibilité, Commandant **Yvan PACOME,** son adjoint;

- Division des Finances :

. Mr **Marc MUSCAT**, chef de division
. Ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Michaël EDOUARD**, son adjoint,

- Division Administration Générale :

. Mr **Jean-Marie BREZISKI,** chef de Division
. Ou, en son absence ou impossibilité, Mme **Martine CASADEI**, son adjointe ;

- Service Restauration :

. Mme **Nicole SOLAZ-DUS**, cheffe du Service Restauration
ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Eric CERRI**, adjoint cheffe de service
. ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Marc MUSCAT**, chef de division;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210802-ARRETE_21962-AU
le 02/08/2021

✓ Au titre des crédits des Unités Territoriales :

- Groupement Territorial Sud Luberon :

  . Lieutenant-Colonel **Edouard GILLET**, chef de groupement

  .
- Groupement Territorial Comtat Ventoux :

  . Lieutenant-Colonel **Éric BOUIJOUX**, chef de groupement
- Groupement Territorial Nord Vaucluse :

  . Lieutenant-Colonel **Eric BOUIJOUX**, chef de groupement

- Groupement Territorial du Grand Avignon :

  . Lieutenant-Colonel **Edouard GILLET**, chef de groupement
  . Ou, en son absence ou impossibilité, Commandant **Jérôme LINCK**, son adjoint.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Payeur Départemental de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 02/08/2021

NOTIFIE-LE :
A : .....

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Dominique SANTONI

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210816-ARRETE_211029-AU
le 16/08/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

DIRECTION GENERALE
Division de l'Administration Générale
Affaire suivie par : Martine CASADEI

☎: 04.90.81.68 11
Casadei.m@sdis84.fr

ARRÊTÉ N°21 - 1029

FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté N°20-704 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse ;

VU l'arrêté N°20-770 portant répartition des sièges et pondération des suffrages attribués aux collectivités membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les élections au conseil d'administration ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des communes et des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;

VU la lettre de démission de son mandat de représentante du conseil départemental de Vaucluse au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Mme Corinne TESTUD-ROBERT en date du 8 octobre 2020 ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210816-ARRETE_211029-AU
le 16/08/2021

sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;

VU la note d'information du 27 avril 2021 du ministre de l'Intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative au renouvellement des représentants des départements aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la délibération du conseil départemental de Vaucluse n° 2020-460 du 30 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers départementaux au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU La lettre de démission de son mandat de représentant des communes au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Monsieur Thierry LAGNEAU en date du 29 juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse n° 20-1176 du 23 octobre 2020.

ARTICLE 2 : le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composé ainsi qu'il suit :

- *Représentants du département élus par le conseil départemental*

En tant que titulaires :	En tant que suppléants :
Dominique SANTONI (membre de droit)	Patrick MERLE
Thierry LAGNEAU	Christelle JABLONSKI-CASTANIER
Marielle FABRE	Pierre GONZALVEZ
Bruno VALLE	Suzanne BOUCHET
Sophie RIGAUT	Max RASPAIL
Annick DUBOIS	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
Jean-François LOVISOLO	Noëlle TRINQUIER
Hervé DE LEPINAU	Danielle BRUN
Anthony ZILIO	Christine LANTHELME

- *Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours*

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Jérôme BOULETIN	M. André AIELLO

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210816-ARRETE_211029-AU
le 16/08/2021

➢ *Représentants des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours*

En tant que titulaires :	En tant que suppléants :
Mme Catherine GAY	M. Claude NAHOUM
———	Mme Corinne TESTUD-ROBERT
M. Louis DRIEY	Mme Brigitte MACHARD
M. Roger ROSSIN	M. Joël BOUFFIES
M. Jean-Marc BRABANT	———

➢ *Assistent également au conseil d'administration avec voix consultative :*

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;
Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

➢ *Ainsi que les représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :*

Sapeurs-pompiers professionnels officiers

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Yves LE GUENNEC	M. Jean-Philippe NOTHEISEN

Sapeurs-pompiers professionnels non officiers

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Christophe VACHER	M. Frédéric LAGIER

Sapeurs-pompiers volontaires officiers

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Jean-Robert BARTHELEMY	M. Serge FRIZET

Sapeurs-pompiers volontaires non officiers

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Lionel GOMEZ	M. Nicolas DOMEYNE

Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

En tant que titulaire :	En tant que suppléant :
M. Guillaume COUTAREL	M. Jérôme TASSART

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210816-ARRETE_211029-AU
le 16/08/2021

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Avignon, le 13 AOUT 2021.

LA PRESIDENTE

Dominique SANTONI

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210906-432021-AI
le 06/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

DIRECTION GENERALE
Division de l'Administration Générale
Affaire suivie par : Martine CASADEI

☎: 04.90.81.68 11
casadei.m@sdis84.fr

ARRÊTÉ N°21 - 1205

PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1424-30 ;

VU la délibération du conseil départemental de Vaucluse n° 2021-460 du 30 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers départementaux au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté du 23 août 2021 pris par Madame la Présidente du conseil départemental de Vaucluse désignant Monsieur Thierry LAGNEAU en qualité de président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse du 30 août 2021 relative à l'élection de Madame la première vice-présidente du Conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse du 30 août 2021 relative à l'élection de Mesdames les deuxième et troisième vice-présidentes du Conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse du 30 août 2021 fixant les domaines d'intervention des vice-présidentes du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du conseil d'administration, pour assurer le suivi de la politique en matière de ressources humaines du SDIS de Vaucluse ;

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est donnée à Madame Corinne TESTUD-ROBERT, deuxième vice-présidente du conseil d'administration, pour assurer le suivi de la politique en matière de finances du SDIS de Vaucluse ;

ARTICLE 3 : Délégation de fonction est donnée à Madame Marielle FABRE, troisième vice-présidente du conseil d'administration, pour l'élaboration d'une politique de prospective et d'innovation au sein du SDIS de Vaucluse.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210906-432021-AI
le 06/09/2021

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

ARTICLE 5 : Le Tribunal administratif de Nîmes peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Avignon, le 02/09/2021

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1264

PORTANT NOUVELLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE L'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires en groupes hiérarchiques ;

VU l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 portant désignation des représentants du personnel du SDIS de Vaucluse au sein de la commission départementale de réforme ;

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse n° 20-1297 du 7 décembre 2020 portant désignation des représentants de l'administration du SDIS de Vaucluse au sein de la commission départementale de réforme ;

SUR la proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés par l'autorité territoriale, en qualité de représentants de l'administration et du personnel du SDIS de Vaucluse, pour siéger au sein de la commission départementale de réforme :

A – En qualité de représentants de l'administration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Sophie RIGAUT	Monsieur Max RASPAIL
Madame Marielle FABRE	Monsieur Pierre GONZALVEZ

B – En qualité de représentants du personnel :

Sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Cédric VAN MINDEN	Monsieur Frédéric REZOUALI
Monsieur Julien COLIN	Monsieur Emile LAURAIN

Sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Xavier PATE-CAZAL Monsieur Mickaël MAUPETIT	Monsieur Laurent BERLIOZ-ARTHAUD Madame Hélène ROUX

Sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Edouard GILLET Monsieur Patrick SIAUD	Monsieur Gil DOPIERALA Monsieur Sébastien HEMON

Personnels administratif et technique de catégorie C :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Laetitia BOUIX Madame Gena PRIEUR	Monsieur Bruno CORDELLI Monsieur Philippe AMALRIC

ARTICLE 2 – Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de l'administration et du personnel du SDIS prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur du SDIS de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse et notifié aux intéressés.

Avignon, le 8 septembre 2021

NOTIFIE LE,

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210910-ARRETE21_1270-AI
le 10/09/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Avignon, le 8/09/2021

ARRETE N° 21 - 1270

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

à

Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de Vaucluse

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2021-7081 du 23 août 2021 pris par Madame la Présidente du conseil départemental de Vaucluse portant désignation d'un représentant au sein du CASDIS pour occuper le poste de président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 Octobre 2019 portant recrutement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 3 Octobre 2019 portant détachement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur Jérôme SOTTY au Service Départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 6 juillet 2017 portant détachement de Monsieur Jérôme SOTTY sur un emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir la délégation de signature nécessaire à la gestion courante ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20210910-ARRETE21_1270-AI
le 10/09/2021

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les attributions relevant de sa compétence en matière de gestion administrative, technique et financière et notamment pour la signature des documents énumérés ci-après :

* les mandats de paiement et bordereaux journaux de mandats délivrés pour le compte du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

* les titres de recettes et bordereaux journaux de titres de recettes émis pour le compte du même budget ;

* tous les documents concernant l'exécution de la comptabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

* tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives se rapportant à l'administration courante du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse à l'exclusion :

- des arrêtés relatifs à l'organisation générale,
- des marchés,
- des courriers destinés aux ministres,
- des courriers destinés aux élus, comportant décision.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, la délégation visée à l'article 1er est exercée par le Colonel hors-classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°21-899 du 1er juillet 2021 est abrogé

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

LE PRÉSIDENT

Thierry LAGNEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1274
COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n° 20-1275 du 26 novembre 2020 fixant la composition du comité technique compétent à l'égard de l'ensemble des agents du Service départemental d'incendie et de secours ;

CONSIDERANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service Départemental d'incendie et de Secours de Vaucluse des représentants des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger au comité technique ;

CONSIDERANT la mutation dans une autre collectivité de Monsieur Christophe CARLE représentant du personnel, et le départ en retraite de Monsieur Bruno RICHARD ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le comité technique est composé comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRESIDENT : TITULAIRE

- Monsieur Thierry LAGNEAU

PRESIDENT : SUPPLEANT

Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

TITULAIRES

- Madame Sophie RIGAUT
- Madame Corinne TESTUD ROBERT
- Madame Marielle FABRE
- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT
- Colonel Hors-classe Jérôme SOTTY

SUPPLEANTS

- Monsieur Max RASPAIL
- Monsieur Roger ROSSIN
- Monsieur Pierre GONZALVEZ
- Lieutenant-Colonel Hervé JULLIEN
- Lieutenant-Colonel Simon MARION

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES		SUPPLEANTS
Liste SA :	- Monsieur Christophe VACHER	- Monsieur Olivier ROSTANG
Liste SA :	- Monsieur Frédéric LAGIER	- Monsieur Julien COLIN
Liste SA :	- Monsieur Frédéric REZOUALI	– Monsieur Didier GOMEZ
Liste CFTC :	- Monsieur Gilles MAROT	- Monsieur Sacha GANZ
Liste CFTC :	- Monsieur Sylvain GRANDMOTTET	- Monsieur Christophe DRAC
Liste SUD :	- Monsieur Christophe ROBERT	- Monsieur Cyrille BOULGHOBRA

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes – 16 rue Feuchères – 30000 NIMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 13 septembre 2021

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1275
COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITÉ ET DES CONDITIONS E TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n° 20-1276 en date du 26 novembre 2020 portant composition du CHSCT ;

CONSIDERANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse des représentants du collège des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

CONSIDERANT le départ à la retraite de Monsieur Bruno RICHARD ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse est composé comme suit, à compter du :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRESIDENT : TITULAIRE

- Monsieur Thierry LAGNEAU

TITULAIRES

- Madame Sophie RIGAUT
- Madame Corinne TESTUD ROBERT
- Madame Marielle FABRE
- Contrôleur général Jean-Claude SAMMUT
- Colonel Jérôme SOTTY
- Lieutenant-colonel Edouard GILLET
- Médecin de classe exceptionnelle Jean-Marc SAGUÉ

PRESIDENT : SUPPLEANT

- Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

SUPPLEANTS

- Monsieur Max RASPAIL
- Monsieur Jérôme BOULETIN
- Monsieur Pierre GONZALVEZ
- Lieutenant-colonel Hervé JULLIEN
- Lieutenant-colonel Simon MARION
- Commandant Guy BARBACETTO
- Médecin hors classe Aurélien PONSODA

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

* AVENIR SECOURS – MEMBRE TITULAIRE

- Lieutenant hors classe Bruno COUTAREL

* SPASDIS - CFTC 84 – MEMBRES TITULAIRES

- Madame Carine SERVAN

* SUD SDIS 84 – MEMBRE TITULAIRE

- Sergent-chef Cédric MATTEINI

* SYNDICAT AUTONOME 84 – MEMBRES TITULAIRES

- Adjudant-chef Frédéric RÉZOUALI
- Adjudant Frédéric LAGIER
- Adjudant-chef Didier GOMEZ
- Sergent Emile LAURAIN

* AVENIR SECOURS – MEMBRE SUPPLEANT

- Monsieur Vincent GALANTI

* SPASDIS - CFTC 84 – MEMBRES SUPPLEANTS

- Adjudant-chef Gilles MAROT

* SUD SDIS 84 – MEMBRE SUPPLEANT

- Sergente-cheffe Catherine DEJOYE

* SYNDICAT AUTONOME 84– MEMBRES SUPPLEANTS

- Adjudant-chef Christophe VACHER
- Sergent Fabien CAPEZZA
- Adjudant-chef Olivier ROSTANG
- Sergent Guillaume COUTAREL

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes – 16 rue Feuchères – 30000 NIMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 13 septembre 2021

LE PRESIDENT,

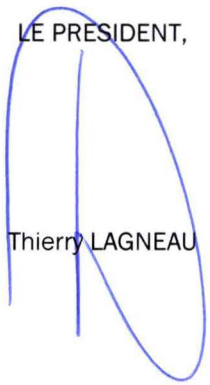

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1276
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, notamment l'article 6 ;

VU le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n°20-1273 du 26 novembre 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;

CONSIDERANT que suite aux élections départementales et au renouvellement des membres du CASDIS il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger en CAP ;

CONSIDERANT le départ en retraite de Monsieur Bruno RICHARD ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRESIDENT : TITULAIRE

- Monsieur Thierry LAGNEAU

PRESIDENT : SUPPLEANT

- Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

TITULAIRES

- Madame Sophie RIGAUT
- Madame Corinne TESTUD ROBERT
- Madame Marielle FABRE
- Madame Catherine GAY

SUPPLEANTS

- Monsieur Max RASPAIL
- Monsieur Roger ROSSIN
- Monsieur Pierre GONZALVEZ
- Monsieur Claude NAHOUM

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Liste SA : Monsieur Christophe VACHER	- Monsieur Julien COLIN
- Liste SA Monsieur Olivier ROSTANG	- Monsieur Fabien CAPEZZA
- Liste SA : Monsieur Frédéric REZOUALI	- Monsieur Fabrice LAURE
- Liste SA : Monsieur Frédéric LAGIER	- Monsieur Jérôme PONT
- Liste SUD : Monsieur Cédric VAN MINDEN	- Monsieur Clément GIRARD

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes – 16 rue Feuchères – 30000 NIMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 13 septembre 2021

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1277
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS DE CATEGORIE C DES FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, notamment l'article 6 ;

VU le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n°20-1274 du 26 novembre 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de catégorie C des filières administrative et technique ;

CONSIDERANT que suite aux élections départementales et au renouvellement des membres du CASDIS il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger en CAP ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de catégorie C des filières administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRESIDENT : TITULAIRE

- Monsieur Thierry LAGNEAU

TITULAIRES

- Madame Sophie RIGAUT
- Madame Corinne TESTUD ROBERT
- Madame Marielle FABRE

PRESIDENT : SUPPLEANT

Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

SUPPLEANTS

- Monsieur Max RASPAIL
- Monsieur Roger ROSSIN
- Monsieur Pierre GONZALVEZ

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

- Liste SA : Monsieur Bruno CORDELLI
- Liste SA : Monsieur Jérôme TASSART
- Liste SA : Monsieur Bastien BIDART
- Liste SA : Madame Marie SEATEUN

SUPPLEANTS

- Monsieur Guillaume COUTAREL
- Madame Evelyne MOREL

ARTICLE 2 – Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 – Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 13 septembre 2021

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1425

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET POUVOIR DE REPRESENTATION

à

Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1er juillet 2021 au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse ;

VU l'arrêté n° 2021-7081 du 23 août 2021 portant désignation par Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, de Monsieur Thierry LAGNEAU, 1er Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton de SORGUES, membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) pour la représenter en tant que Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse en date du 30 août 2021, N°46/2021 portant délégations à son président en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019 portant recrutement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019 portant détachement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur Jérôme SOTTY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant détachement de Monsieur Jérôme SOTTY, sur un emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

Considérant qu'il convient de prévoir la délégation de signature nécessaire à la gestion courante ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature et pouvoir de représentation sont donnés à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse en matière de marchés publics tels que définis dans le Code de la Commande publique.

Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, est ainsi autorisé dans les limites des délégations consenties au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, pour les marchés publics inférieurs, égaux ou supérieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française et selon les dispositions du Code de la Commande Publique :

- à lancer ou mener à terme toutes les procédures de passation des marchés publics,
- à exercer l'ensemble des compétences dévolues au pouvoir adjudicateur,
- à mettre en œuvre toutes les procédures de passation d'exécution et de règlement des marchés publics.

Cette délégation concerne notamment sans caractère exhaustif :

- l'acceptation des sous- traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement présentées par les titulaires après le dépôt de leurs offres,
- la signature, des documents nécessaires pour attester de la cession ou du nantissement, du marché public, de la tranche ou du bon de commande,
- la décision de résilier les marchés publics.

La délégation d'attribution et de signature ainsi consentie à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'exerce cependant dans le cadre suivant :

- la décision d'attribution et la signature des marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française ;
- la signature des modifications ou avenants aux marchés publics inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française ;
- la décision d'attribution et la signature des marchés publics subséquents à un accord-cadre quel que soit son montant, dès lors que ceux- ci sont inférieurs aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur Jean-Claude SAMMUT, la délégation visée à l'article premier est exercée par le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, le Colonel hors-classe Jérôme SOTTY

ARTICLE 3 – L'arrêté n° 20-1206 du 21 octobre 2020 est abrogé.

ARTICLE 4 – Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Avignon, le 15 SEP. 2021

Le Président

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1426

PORTANT DESIGNATION DES PERSONNES COMPETENTES POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1er juillet 2021 au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse ;

VU l'arrêté n° 2021-7081 du 23 août 2021 portant désignation par Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, de Monsieur Thierry LAGNEAU, 1er Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental du canton de SORGUES, membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) pour la représenter en tant que Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019 portant recrutement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 3 octobre 2019 portant détachement de Monsieur Jean-Claude SAMMUT sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur Jérôme SOTTY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant détachement de Monsieur Jérôme SOTTY, sur un emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement des Commissions d'Appels d'Offres.

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignées comme personnes ayant voix consultative à la commission d'appel d'offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant les marchés relatifs au fonctionnement opérationnel et administratif de celui-ci :

- Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- Monsieur le Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;
- Monsieur Marc MUSCAT, en sa qualité de responsable de la Division Finances et de la Commande Publique ;
- Monsieur Michaël EDOUARD, en sa qualité de responsable du service de la Commande Publique et adjoint au responsable de la Division Finances et de la Commande Publique.

ARTICLE 2 – L'arrêté N°20-1082 du 16 septembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Avignon, le 15 SEP. 2021

Le Président,

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1450
COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-1 à L.1424-50 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse n° 20-1276 en date du 26 novembre 2020 portant composition du CHSCT ;

CONSIDERANT que suite aux élections au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse des représentants du collège des maires et présidents d'EPCI, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de l'administration aux instances paritaires, et notamment pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

CONSIDERANT le départ à la retraite de Monsieur Bruno RICHARD ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse est composé comme suit, à compter du :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

PRESIDENT : TITULAIRE

- Monsieur Thierry LAGNEAU

TITULAIRES

- Madame Sophie RIGAUT
- Madame Corinne TESTUD ROBERT
- Madame Marielle FABRE
- Contrôleur général Jean-Claude SAMMUT
- Colonel Jérôme SOTTY
- Lieutenant-colonel Edouard GILLET
- Médecin de classe exceptionnelle Jean-Marc SAGUÉ

PRESIDENT : SUPPLEANT

- Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

SUPPLEANTS

- Monsieur Max RASPAIL
- Monsieur Jérôme BOULETIN
- Monsieur Pierre GONZALVEZ
- Lieutenant-colonel Hervé JULLIEN
- Lieutenant-colonel Simon MARION
- Commandant Guy BARBACETTO
- Médecin hors classe Aurélien PONSODA

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

* AVENIR SECOURS – MEMBRE TITULAIRE

- Lieutenant hors classe Bruno COUTAREL

* AVENIR SECOURS – MEMBRE SUPPLEANT

- Monsieur Vincent GALANTI

* SPASDIS - CFTC 84 – MEMBRES TITULAIRES

- Madame Carine SERVAN
- Adjudant-chef Vincent VIRET

* SPASDIS - CFTC 84 – MEMBRES SUPPLEANTS

- Adjudant-chef Gilles MAROT
- Lieutenant 2ème classe Sacha GANZ

* SUD SDIS 84 – MEMBRE TITULAIRE

- Sergent-chef Cédric MATTEINI

* SUD SDIS 84 – MEMBRE SUPPLEANT

- Sergente-cheffe Catherine DEJOYE

* SYNDICAT AUTONOME 84 – MEMBRES TITULAIRES

- Adjudant-chef Frédéric RÉZOUALI
- Adjudant Frédéric LAGIER
- Adjudant-chef Didier GOMEZ
- Sergent Emile LAURAIN

* SYNDICAT AUTONOME 84– MEMBRES SUPPLEANTS

- Adjudant-chef Christophe VACHER
- Sergent Fabien CAPEZZA
- Adjudant-chef Olivier ROSTANG
- Sergent Guillaume COUTAREL

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes – 16 rue Feuchères – 30000 NIMES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 21 septembre 2021

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21.1495
PORTANT REGLEMENT INTERIEUR
DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration
du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-50;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n° 42-2014 du 07 juillet 2014 relative aux instances de concertation du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 29 novembre 2017 ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE

Article 1er - Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, le fonctionnement, la composition et les attributions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

I – ATTRIBUTIONS DU CHSCT

Mission générale

Article 2 - Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents dans le cadre de leur activité au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, en liaison avec le Comité Technique et le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Attributions particulières

Article 3 – Le Comité a à connaitre des questions relatives :

- à l'observation des prescriptions législatives et règlementaires en matière d'hygiène et sécurité et conditions de travail ;
- aux méthodes et techniques de travail, choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé et la sécurité des agents ;
- aux projets d'aménagement, de construction et d'entretien des bâtiments et équipements annexes au regard des règles d'hygiène et de sécurité et de bien-être au travail ;
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux agents handicapés ainsi que celles permettant les reclassements des fonctionnaires inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois ou nécessaires aux femmes enceintes.

Article 4 - Le comité procède :

- à l'analyse des risques professionnels et des facteurs de pénibilité auxquels peuvent être exposés les agents et les femmes enceintes. Un rapport est établi chaque année sur l'évolution des risques.
- à l'évaluation des risques psychosociaux, avec la mise en place d'une démarche de prévention afin de maintenir la qualité de vie au travail.
- à une enquête à l'occasion de chaque accident ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel
    - ayant entrainé mort d'homme, ou paraissant devoir entrainer une incapacité permanente,
    - ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées.

Article 5 - Le comité suggère toutes les mesures de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail et à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Le comité est consulté sur les règlements et consignes que le Service Départemental d'Incendie et de Secours envisage d'adopter en matière d'hygiène et sécurité.

Le comité est consulté sur les mesures générales prises en vue de la mise, remise ou maintien au travail des travailleurs handicapés et notamment sur l'aménagement des postes de travail. Il est également consulté sur les mesures générales destinées à permettre le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Il contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels, et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective ; il peut notamment proposer des actions de prévention en matière de harcèlement moral et sexuel.

Article 6 - Le comité émet un avis chaque année sur le programme annuel de prévention des risques professionnels.

Article 7 - Le comité examine le rapport annuel établi par le service de médecine professionnelle.

Article 8 - Des membres du CHSCT sont associés aux différents groupes de travail et instances sur des thématiques hygiène, sécurité et conditions de travail.

Article 9 – Les membres du comité procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence. L'étendue, la composition ainsi que le fonctionnement de la délégation chargée de la visite est fixée lors d'une séance du CHSCT. Ces visites donnent lieu à un rapport présenté au comité.

Article 9-1 – Afin d'organiser les visites d'établissement, les représentants du personnel proposeront en début d'année un calendrier prévisionnel de visite des centres de secours ou des services qu'ils souhaitent visiter. Ils préciseront pour chacune d'elle si les visites concernent un thème particulier d'hygiène et de sécurité ou l'ensemble du bâtiment.

Article 10 – Le secrétaire du CHSCT et le responsable hygiène et sécurité se réuniront régulièrement, en fonction des besoins, afin de coordonner et planifier les missions du comité.

Article 11 – Le CHSCT est informé de toutes les visites et observations faites par l'agent chargé de la fonction d'inspection.

II - FONCTIONNEMENT

1- PRESIDENCE

Article 12 – Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours préside le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Il peut se faire remplacer par son suppléant.

2- LE SECRETAIRE DU CHSCT

Désignation

Article 13 – A la suite de chaque renouvellement du comité, lors de la première réunion de ce comité, les représentants du personnel ayant voix délibérative choisissent parmi eux le secrétaire du CHSCT, à la majorité des suffrages exprimés, (à différencier de l'agent chargé du secrétariat administratif du comité), pour un mandat d'une durée de 4 ans.
En cas d'impossibilité d'obtenir une majorité absolue au 1er tour, la désignation intervient après un 2ème tour, à la majorité relative des suffrages exprimés. A la demande de la moitié au moins des représentants du personnels, le vote peut être effectué à bulletins secrets.

Il n'y a pas de secrétaire adjoint en CHSCT.

Mission

Article 14 - Le secrétaire du comité contribue au bon fonctionnement de l'instance et effectue une veille entre les réunions.

Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'autorité territoriale et il aide à la collecte d'informations et à leur transmission.

Il lui appartient de faire d'éventuelles observations concernant le procès-verbal rédigé par le secrétariat administratif et de le signer avec le président.

3- ORDRE DU JOUR

Article 15 – L'ordre du jour est établi par le Président. Le secrétaire est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour et peut proposer l'inscription de points supplémentaires à ce dernier.

III – COMPOSITIONS

1 - LES MEMBRES DU CHSCT AVEC VOIX DELIBERATIVE

Nombre

Article 16 – conformément à la délibération N° 42/2014 du lundi 7 juillet 2014 :

- le nombre de représentants du personnel est fixé à 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.
- le nombre de représentants de l'administration est fixé à 8 membres titulaires et 8 membres suppléants

Désignation des membres avec voix délibérative

Article 17 – Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours désigne les représentants de la collectivité parmi les membres du conseil d'administration et les agents du SDIS.

Article 18 - Les représentants du personnel sont désignés librement par les organisations syndicales remplissant les conditions pour se présenter aux élections professionnelles. Les sièges sont répartis entre les organisations proportionnellement au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel au comité technique.
Tout agent éligible au comité technique peut être désigné.

La désignation est effectuée dans un délai d'un mois suivant la date des élections au comité technique.

Le mandat des représentants du personnel a une durée de quatre ans.
Il est renouvelable.

Suppléance

Article 19 - Chacun des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a un suppléant.

Article 20 - Les représentants de la collectivité peuvent se suppléer l'un l'autre.

Article 21 - Les représentants du personnel suppléants peuvent suppléer les titulaires appartenant à la même organisation syndicale.

Formation

Article 22 - Les membres représentants du personnel bénéficient, au cours du premier semestre de leur mandat, d'une formation d'une durée minimale de cinq jours, renouvelée à chaque mandat. Le contenu des formations doit permettre aux représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail :

- de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Pour deux des cinq jours, le représentant du personnel bénéficie de congé pour formation en matière d'hygiène et sécurité. Il peut choisir sa formation parmi les organismes habilités (CNFPT, organismes de formation figurant sur la liste arrêtée par le préfet de région ou figurant sur la liste arrêtée en application de l'article 1er du décret n°85-552 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale. Dans le cas où il souhaite un organisme de formation autre que le CNFPT, sa demande doit intervenir dans les délais compatibles avec l'élaboration du budget formation de l'année N+1 et préciser les coordonnées de l'organisme de formation ainsi que le coût de la formation.

Article 22-1 - Le congé pour formation en matière d'hygiène et sécurité ne peut être accordé que pour suivre une formation prévue par l'article 22 du présent règlement.
La demande de congé est adressée, par écrit, à l'autorité au moins 1 mois avant le début de la formation.
L'autorité doit répondre au plus tard le 15ème jour avant le début de la formation.
Les dépenses afférentes à la formation sont prises en charge par le SDIS, sous réserve d'avoir été budgétisé dans les conditions prévues à l'article 22.
Le congé peut être refusé, si les nécessités de service s'y opposent. Les décisions de refus et leurs motifs sont présentés à la commission administrative paritaire lors de la réunion la plus proche qui suit.

A son retour de congé, l'agent devra fournir une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation. En cas d'absence sans motif valable, l'agent est tenu de rembourser à la collectivité les dépenses prises en charge.

2 – LA PRESENCE DE PERSONNES NON MEMBRES

Article 23 - Les séances ne sont pas publiques. Néanmoins, un certain nombre de personnes autres que les représentants du personnel et de la collectivité peuvent assister aux réunions sans voix délibérative.

Secrétariat administratif

Article 24 - Un ou plusieurs agents chargés du secrétariat administratif du comité sont désignés par le Président pour effectuer les tâches matérielles et établir le procès-verbal. Ils assistent aux réunions sans prendre part aux débats.

Acteurs de la prévention

Article 25 – Assistent de plein droit avec voix consultative aux débats :

- les médecins de prévention,
- les conseillers de prévention et les assistants de prévention.
- les Agents Chargés de la Fonction d'Inspection peuvent assister avec voix consultative aux séances CHSCT.

Experts

Article 26 - Des experts peuvent être convoqués par le président du comité, à son initiative ou à la demande des représentants du personnel.
Le comité peut faire appel à titre consultatif, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent, au concours de toute personne qui lui paraîtrait qualifiée.

Autres personnes

Article 27 - Peuvent assister aux séances du CHSCT, un ou plusieurs agents de la collectivité concernés par les questions sur lesquelles le CHSCT est consulté et pour lesquelles le Président leur a demandé de l'assister.

3 - VACANCE D'UN SIEGE ET INTERRUPTION DU MANDAT

Représentants du personnel

Article 28 – Il est obligatoirement mis fin au mandat d'un représentant du personnel :

- lorsqu'il démissionne
- lorsqu'il ne remplit plus les conditions pour être électeur ou pour être éligible au comité technique

Article 29 - En cas de vacance du siège :

- d'un représentant titulaire du personnel : il est remplacé par le suppléant appartenant à la même organisation syndicale, pour la durée du mandat restant à courir
- d'un représentant suppléant du personnel : son remplaçant est désigné par l'organisation syndicale concernée, pour la durée du mandat restant à courir

Représentants de l'administration

Article 30 - En cas de vacance du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité ou de l'établissement, ce siège est pourvu par la désignation par le Président du Conseil d'Administration d'un nouveau représentant, pour la durée du mandat en cours.
Par ailleurs, le SDIS peut à tout moment remplacer ses représentants, pour le reste du mandat à accomplir.

IV - LES REUNIONS

La périodicité des réunions

Article 31 - Chaque fois que les circonstances l'exigent, et au minimum trois fois par an, le comité se réunit sur la convocation de son président :

- soit à l'initiative de ce dernier,
- soit à la demande écrite de trois représentants du personnel, le président convoque le comité dans un délai maximum d'un mois.
- soit sur demande du Comité Technique.

La demande écrite adressée au président du CHSCT précise la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

En outre, le comité est réuni à la suite de tout accident ayant entrainé des conséquences graves dans les conditions prévues par le II de l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, et dans les 24 heures

dans les cas prévus à l'article 5-2 alinéa 2 du décret du 10 juin 1985 modifié (cas de divergence sur la réalité d'un danger rare et imminent ou la façon de le faire cesser).

V - CONVOCATION

Article 32 - Le président convoque par écrit les membres titulaires du comité et informe les membres suppléants sauf lorsque la réunion du comité est motivée par l'urgence telle que définie à l'article 5. Les convocations ainsi que l'ordre du jour sont adressés aux membres titulaires du comité quinze jours au moins avant la date de la réunion. La convocation ainsi que les documents peuvent être envoyés par tous moyens, notamment par courrier électronique.

Par ailleurs, tout document et pièce nécessaire à l'accomplissement des fonctions de membre du CHSCT doit être communiqué au plus tard huit jours avant la date de la séance.

Article 33 - Le président informe par écrit les conseillers de prévention, les assistants de prévention, le médecin de prévention, ainsi que l'ACFI des réunions du comité, de l'ordre du jour et leur transmet l'ensemble des éléments adressés aux représentants titulaires du personnel. Ces informations ainsi que les documents peuvent être envoyés par messagerie électronique.

Article 34 - Des experts peuvent être convoqués par le président du comité, à son initiative ou à la demande des représentants du personnel quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la séance, afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour. Toutefois le délai de convocation peut être plus bref dans le cas où la réunion du comité est motivée par l'urgence.

Article 35 - Les convocations, l'ordre du jour et les documents de travail sont envoyés prioritairement par courrier électronique. Chaque membre du CHSCT donne une adresse courriel qui restera confidentielle et sera utilisée uniquement à ces fins. Le secrétaire du CHSCT a à sa disposition une adresse mail dédiée du type secretaire.chsct@sdis84.fr

Absence d'un titulaire :

Article 36 – Tout membre du comité qui ne peut répondre à la convocation doit en informer immédiatement le Président et faire le nécessaire pour se faire remplacer par un suppléant dont il communique le nom au Président.

Article 37 – Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité sans pouvoir prendre part aux débats. Ils ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires qu'ils remplacent.

VI - DROITS ET OBLIGATIONS

Article 38 – Les membres du comité et les experts, les acteurs de prévention, les experts et les agents assistant le président sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle et de confidentialité sur les faits , pièces et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.
Cette obligation s'étend à toute autre personne assistant aux séances.

Article 39 - Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions.

Autorisations d'absence

Article 40 – Une autorisation d'absence est accordée, sur simple présentation de la convocation, aux représentants du personnel titulaires ou suppléants ainsi qu'aux experts appelés à participer aux réunions du comité en application de l'article 36, pour leur permettre de participer aux réunions.
La durée de l'autorisation comprend :

- les délais de route
- durée prévisible de la réunion
- un temps égal à la durée de la réunion pour permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte-rendu des travaux
- ces autorisations d'absences ne sont pas décomptées sur le contingent d'heures de décharges d'activités de service (DAS) ou d'autorisations spéciales d'absences (ASA) allouées aux différentes organisations syndicales.

Un agent titulaire (ou suppléant remplaçant le titulaire absent) qui participe à une réunion du CHSCT sur son temps de repos, peut, à sa demande expresse en temps réel, voir compté dans sa durée annuelle de travail : son temps de présence en réunion à concurrence de la durée réelle de la réunion, un temps égal à la durée de la réunion pour permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte-rendu des travaux et la durée de trajet à partir de sa résidence administrative. Cette demande doit être formulée au chef de centre ou de service avant la réunion ou dans un délai maximum de 8 jours à compter de la réunion.

Article 41 - Les experts et personnes qualifiées appelés à prendre part aux séances du comité en application de l'article 25 disposent du temps nécessaire pour participer aux travaux du comité.

Article 42 - Une autorisation d'absence est accordée aux représentants du personnel faisant partie de la délégation du CHSCT réalisant les enquêtes en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, ainsi que les visites des services relevant de leur champ de compétences et dans toute situation d'urgence, pour le temps passé à la recherche de mesures préventives, notamment pour l'application du droit d'alerte et du droit de retrait.

Article 42-1 - Sans préjudice des autorisations d'absence prévues à l'article 42 du présent règlement, les représentants du personnel titulaires et suppléants, membres du comité, bénéficient pour l'exercice de leur mission d'un contingent annuel d'autorisations d'absence (article 61-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié)
Le contingent annuel d'autorisations d'absence est fixé en jours pour le personnel en SHR et est converti en heures pour le personnel en équipe :

	Non majoré	
	Personnel SHR	Personnel en équipe
Membres titulaires et suppléants	5 jours / an	35 heures / an
Secrétaire	6 jours et demi / an	45 heures et 30 mn / an

Le contingent annuel d'autorisations d'absence doit être utilisé au minimum par demi-journées qui peuvent être programmées. Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service.

Indemnisation

Article 43 – Les membres du comité technique et les experts convoqués ne perçoivent aucune indemnité du fait de leurs fonctions dans ces comités. Ils sont toutefois indemnisés de leurs frais de déplacement et de séjour, sur demande, dans les conditions fixées par la règlementation.

VII - LE DEROULEMENT DE SEANCE

Quorum

Article 44 - Lors de l'ouverture de la réunion, la moitié au moins des représentants du personnel et la moitié au moins des représentants de l'administration doivent être présents.

Lorsque le quorum n'est pas atteint dans le ou les collèges ayant voix délibérative, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de 8 jours aux membres du Comité, qui siègent alors valablement, sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

La présence des membres est consignée sur le procès-verbal.

Ouverture de la séance

Article 45 - Apres avoir vérifié que le quorum prévu à l'article 44 est atteint, le président du comité ouvre la séance en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.
Le comité, par un vote dans les conditions de l'article 52 peut décider, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Débats

Article 46 - Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions règlementaires auxquelles sont soumises les délibérations du comité ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

La parole est accordée suivant l'ordre des demandes. Le président veille à ce que les interventions soient en accord avec l'ordre du Jour.
Si la clôture de la discussion est demandée sans que tous les orateurs inscrits aient pu s'exprimer, le Président met la clôture aux voix.

Documents

Article 47 - Des documents utiles à l'information du comité, autres que ceux transmis avec la convocation, peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres du comité ayant voix délibérative.

Registres sécurité

Article 48 - Les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur les registres santé, sécurité et conditions de travail de chaque service font l'objet d'un point fixé à l'ordre du jour de chaque réunion du comité.

Suspension de séance

Article 49 - Le Président peut décider une suspension de séance pour un quart d'heure maximum.

Clôture de la séance

Article 50 – Le Président prononce la clôture de la réunion, après épuisement de l'ordre du jour.

AVIS DU COMITE

Article 51 – Chacun des deux collèges émet un avis distinct.
La majorité s'apprécie au sein de chaque collège. L'avis du comité est rendu lorsqu'ont été recueillis :

- l'avis du collège des représentants du SDIS d'une part

- l'avis du collège des représentants du personnel, d'autre part.

L'avis de chaque collège est émis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, son avis est réputé avoir été donné.

Article 52 - Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par un ou des représentants de la collectivité ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel. En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole.

Article 53 - Lorsqu'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Toutefois, à la demande de la majorité des membres du comité ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret.
Les abstentions sont admises.
Aucun vote par délégation n'est admis.

Procès-verbal

Article 54 – Après chaque réunion du comité, le secrétaire administratif du comité, assisté par le secrétaire, établit le procès-verbal de la réunion. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour qui aurait fait l'objet d'un vote, ce document indique le résultat et le vote des représentants du personnel ainsi que celui des représentants de la collectivité, à l'exclusion de toute indication nominative.
Le procès-verbal de la réunion, signé par le président du comité et contresigné par le secrétaire, est adressé par courrier ou courrier électronique à chacun des membres du comité dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance.
Ce procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante.

Modification du présent règlement intérieur

Article 55 – Toute proposition de modification du présent règlement devra être présentée par le Président à son initiative ou sur la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires de l'administration et du personnel. Elle devra être inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Fait le 30/09/2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-ARRETE_211505-AU
le 04/10/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1505

Portant modification de l'arrêté n°21-962 du 2 août 2021 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande)

La Présidente du Conseil d'Administration
du service départemental d'incendie et de secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1424-27, L1424-30, L1424-33 et D1617-23 ;

Vu l'arrêté n°19-1417 bis du 30 août 2019 portant organisation générale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse et du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse ;

Vu la séance du Conseil Départemental de Vaucluse en date du 1ier juillet au cours de laquelle Madame Dominique SANTONI a été élue présidente du conseil départemental de Vaucluse

Vu l'arrêté n°21-899 du 1ier juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n° 21-962 du 2 août 2021 portant modification de l'arrêté n°21-062 du 11 janvier 2021 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 21-062 du 11 janvier 2021 portant modifications des arrêtés n°19-1830 du 19 décembre 2019 et n°19-1787 du 21 novembre 2019 portants délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 19-1830 du 19 décembre 2019 portant modification de l'arrêté n°19-1787 du 21 novembre 2019 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 19-1787 du 21 novembre 2019 portant modification de l'arrêté n°18-489 du 11 juin 2018 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Vu l'arrêté n° 18-489 du 11 juin 2018 portant modification de l'arrêté n°18-19 du 9 janvier 2018 portant délégation de signatures dans le domaine comptable (signature et validation de bons de commande) ;

Considérant les modifications d'organigramme intervenues ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-ARRETE_211505-AU
le 04/10/2021

Considérant que l'organisation comptable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse nécessite un dispositif de délégation de signature complémentaire, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 21-962 du 2 août 2021 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté précise et complète pour ce qui concerne le processus de validation de bons de commande l'arrêté n° 19-1738 du 14 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

Article 3 : Les délégations de signatures concernant la validation des bons de commande sont les suivantes :

- Concernant les dépenses d'investissement :

  - Contrôleur Général **Jean-Claude SAMMUT**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours pour signer ou valider tout bon de commande
    - Ou, en son absence ou impossibilité, Colonel hors-classe **Jérôme SOTTY,** Directeur Départemental Adjoint

- Concernant les dépenses de fonctionnement :

- pour signer ou valider tous les bons de commande d'un montant égal ou supérieur à 5 000 € TTC :

  - Contrôleur Général **Jean-Claude SAMMUT**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours pour signer ou valider tout bon de commande
    - Ou, en son absence ou impossibilité, Colonel hors-classe **Jérôme SOTTY,** Directeur Départemental Adjoint

- pour signer ou valider les bons de commande de fonctionnement jusqu'à un montant inférieur à 5 000 € TTC :

Sans restriction jusqu'à 4 999.99 € TTC :

- Division des Systèmes d'Information :

  . Madame **Gaelle AUTIN**, Cheffe de division par intérim;

- Groupement des Services Techniques :

  . Lieutenant-Colonel **Edouard GILLET,** chef de groupement

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-ARRETE_211505-AU
le 04/10/2021

. ou, en son absence ou impossibilité, Commandant **Guy BARBACETTO**, son adjoint;

- Division Infrastructures et Travaux :

. Mr **Vincent ESTIENNE**, chef de division
. ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Eric MOUTAFIS**, son adjoint;

- Service de Santé et de Secours Médical :

✓ pour toute commande de dispositifs médicaux en l'absence du pharmacien et toute commande autre que les médicaments:

. Médecin de classe exceptionnelle **Jean-Marc SAGUÉ**, médecin chef
. ou, en son absence, Médecin de classe exceptionnelle **Véronique JOLAS**, médecin cheffe adjointe,

✓ pour les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux :

. Pharmacien Hors Classe **Anne-Sophie MENARD**, Pharmacienne Cheffe

Sans restriction jusqu'à 1 999.99 € TTC puis sur autorisation du Directeur ou en son absence ou impossibilité, sur autorisation du Directeur Adjoint entre 2 000 € TTC et 4 999.99 € TTC:

- Division des Ressources Humaines :

. Mme **Aniouta DRAIDI**, cheffe de division
. Ou en son absence ou impossibilité, Capitaine **Patrick SIAUD**, son adjoint;

- Groupement Formation :

. Lieutenant-Colonel **Bruno LORENZO**, chef de groupement
. Ou en son absence ou impossibilité, Commandant **Yvan PACOME**, son adjoint;

- Division des Finances :

. Mr **Marc MUSCAT**, chef de division
. Ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Michaël EDOUARD**, son adjoint,

- Division Administration Générale :

. Mme **Martine CASADEI**, Cheffe de division ;

- Service Restauration :

. Mme **Nicole SOLAZ-DUS**, cheffe du Service Restauration
ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Eric CERRI**, adjoint cheffe de service
. ou, en son absence ou impossibilité, Mr **Marc MUSCAT**, chef de division;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211004-ARRETE_211505-AU
le 04/10/2021

✓ Au titre des crédits des Unités Territoriales :

- Groupement Territorial Sud Luberon :

  . Lieutenant-Colonel **Edouard GILLET**, chef de groupement
  .
- Groupement Territorial Comtat Ventoux :

  . Lieutenant-Colonel **Éric BOUIJOUX**, chef de groupement
- Groupement Territorial Nord Vaucluse :

  . Lieutenant-Colonel **Eric BOUIJOUX**, chef de groupement

- Groupement Territorial du Grand Avignon :

  . Lieutenant-Colonel **Edouard GILLET**, chef de groupement
  . Ou, en son absence ou impossibilité, Commandant **Jérôme LINCK**, son adjoint.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Payeur Départemental de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 04 OCT. 2021

NOTIFIE-LE :
A : .....

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRETE N° 21-1572

Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès
au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté n° 181262 du 21 Décembre 2018 portant ouverture par le SDIS de Vaucluse du concours d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté n°19-910 portant composition du jury,

Vu l'arrêté n°19-1224 du 28 juin 2019 portant liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le procès-verbal de la réunion d'admission en date du 7 juin 2019,

ARRETE

Article 1 : A compter du 31 octobre 2021 et jusqu'au 27 juin 2022, la liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

CIVILITE	NOM	NOM JF	PRENOM
Monsieur	CHAMPIER		Jordan
Monsieur	GRUCHY		Samuel
Monsieur	MARTINELLI		Brice

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Avignon, le 29 OCT. 2021

Le Président
du Conseil d'Administration
du SDIS 84

Thierry LAGNEAU

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1783
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
POUR L'ANNEE 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de catégorie B;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 9 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours de Vaucluse ;

VU le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°2021-B 35 du 9 décembre 2021 modifiant le tableau des effectifs ;

SUR la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau d'avancement au grade Technicien Principal de 1ère classe du service départemental d'incendie et de secours est établi comme suit pour l'année 2022 :

n°1 – ODIN Nicolas

ARTICLE 2 - Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 22 DEC. 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

ARRÊTÉS
DU PREFET DE VAUCLUSE

Arrêté n °21-12-67

signé par
Préfet de Vaucluse
le 09 septembre 2021

Préfet de Vaucluse

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Portant ouverture d'un examen et fixant la composition du jury d'examen du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers dans le Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Formation-Sport
Affaire suivie par : Lcl Bruno LORENZO
Tél : 04 90 81 68 76
Télécopie : 04 90 81 67 79

ARRETE

PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMEN ET FIXANT LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU BREVET NATIONAL DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DANS LE VAUCLUSE

LE PREFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n° 2000-825 modifié du 28 août 2000 relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes de sapeurs-pompiers ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

VU la circulaire n° NOR/INTE0800178C du 18 novembre 2008 relative au suivi médical des jeunes sapeurs-pompiers ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRETE

Article 1er – Un examen pour l'obtention du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers aura lieu au Centre de Secours Principal de CARPENTRAS le samedi 25 septembre 2021.

Article 2 – Les candidats devront avoir suivi la formation requise.

Les dossiers seront adressés à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Service Formation-Sport du SDIS sous couvert du Chef de Centre, ils comprendront :

- Une demande écrite de l'intéressé, visée par le chef de centre.
- Une fiche administrative de renseignements.
- Une copie du PSE1.
- Une attestation de suivi de la formation requise.
- Une autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale.
- Un certificat médical d'aptitude à l'emploi de sapeur-pompier établi depuis moins d'un an à la date de l'examen.

Article 3 – Pour valider son épreuve écrite INC, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20.

Pour valider son épreuve écrite DIV, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 05/10.

Pour valider individuellement les épreuves pratiques INC, DIV, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une mention « apte » à chaque atelier.

Le jeune sapeur-pompier doit obtenir la mention « apte » à chaque épreuve d'évaluation de la condition physique.

Article 4 – Le jury d'examen du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui se réunira le 25 septembre 2021 au Centre de Secours Principal de CARPENTRAS est composé comme suit :

Président : - Lieutenant-colonel Bruno LORENZO, Représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Membres :
- Le Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou son représentant
- Commandant Eddy AROCA, Officier Sapeur-Pompier Professionnel
- Médecin de classe exceptionnelle Jean-Marc SAGUÉ, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant
- Sergent Alain DÉFOSSÉ, Représentant le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Serge BUISSON, Officier Sapeur-Pompier Volontaire
- Capitaine Alex GIBERT, Formateur Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Sergent-chef Cédric MATTEINI, EAP3

Article 5 – Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le 09 SEP. 2021

Arrêté n °2021-1513

signé par
Préfet de Vaucluse
le 13 OCT. 2022

Préfet de Vaucluse

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Modifiant la liste opérationnelle des Sapeurs Pompiers spécialisés dans le domaine des Risques Radiologiques du département de Vaucluse pour l'année 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
Bureau GOPS
Affaire suivie par : Lcl Philippe CHAUSSINAND
Tél : 04 90 81 69 10
Télécopie : 04 90 81 67 86
Courriel :chaussinand.p@sdis84.fr

ARRETE

MODIFIANT LA LISTE OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS POMPIERS SPECIALISÉS DANS LE DOMAINE DES RISQUES RADIOLOGIQUES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'ANNEE 2021

LE PREFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'ordonnance 01-270 du 28 mars 2001 relative à la transposition des dispositions communes dans le domaine de la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants ;

VU le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret 2002-460 du 04 avril 2002 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants ;

VU le décret 2003-295 du 31 mars 2003 relatif aux interventions en situation d'urgence radiologique et en cas d'exposition durable ;

VU le décret 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations, aux référentiels d'emplois, d'activités et de compétences de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine des risques radiologiques du département de Vaucluse pour l'année 2021 les personnels nommés dans les tableaux ci-dessous :

Conseiller Technique Départemental			
Cdt	FAVRE	Vincent	GOPS
Conseillers Techniques			
Lt-Col	BOUIJOUX	Eric	GNV
Cne	FULACHIER	Julien	GGA
Cne	JAUNET	Marc	SOR
Médecins spécialisés			
Cne	VITAL	Nathalie	SSSM
Chefs de CMIR			
Cdt	AUGIER	Pierre	GOPS
Cdt	DOPIERALA	Gil	GFOR
Cdt	DURUPT	David	CAV
Cdt	PACOME	Yvan	GFOR
Cne	BALLART	Frederic	ISS
Cne	BAROT	Benjamin	CAV
Cne	CASU	Geoffrey	GPPR
Cne	CHESNEL	David	GST
Cne	EYMARD	Hervé	PER
Cne	PAILLOUX	Fabien	GOPS
Cne	PERROT	Serge	VAI
Cne	PLANCHON	Jérôme	GPPR
Ltn	DEGRAEVE	Ludovic	AVI
Ltn	PATE-CAZAL	Xavier	AVI
Chefs d'équipe d'intervention			
Cdt	MOREL	Luc	EDIS
Sgt	ALPINO	David	AVI
Adc	ALTIER	Olivier	AVI
Sch	ANDRIEU	Gilles	AVI
Sgt	BOUKORRAS	Jean-Christophe	AVI
Sch	BUIX	Guillaume	AVI
Ltn	CHABAS	David	AVI
Adj	CHAUVET	Laurent	AVI
Adc	CORDIER	Yannick	AVI
Cpl	DAVID	Anthony	AVI
Sch	DELREUX	Maxime	AVI
Adc	DESBROSSES	Damien	AVI
Sgt	DUBOC	Martin	AVI
Adj	ESTEVE	Geoffrey	AVI
Sch	FAGE	Sebastien	AVI
Adc	FRANQUET	Sabine	AVI
Sgt	GRIVOLAS	Nicolas	AVI
Adj	IMBERT	Ludovic	AVI
Sch	LATOUR	Sebastien	AVI
Sch	MARBOEUF	Valentin	AVI
Adc	MARINETTI	Steeve	AVI
Adc	MARION	Pascal	AVI
Adj	MONDET	Alban	AVI
Sgt	MONTY	Nicolas	AVI
Adc	PRIEUR	Gregory	AVI

Adc	RIEUX-ARNAUD	Marc	AVI
Adc	ROSTANG	Olivier	AVI
Sch	VAN MINDEN	Cedric	AVI
Cpl	VINCENT	Sebastien	AVI
Adc	AVIAS	Jean-Michel	ORA
Sch	AUBERT	Olivier	ORA
Cpl	BARACCO	Anthony	ORA
Adc	BEAUCHAUD	Ludovic	ORA
Adj	BOYER	Jean-Charles	ORA
Adj	BOYER	Laure	ORA
Sgt	CHANUT-SOUCHE	Loic	ORA
Adj	CHAPUY	Cedric	ORA
Adc	DIRAND	Pascal	ORA
Sch	FAVIER	Thomas	ORA
Sgt	FEBRIER	Cedric	ORA
Adc	GOMEZ	Didier	ORA
Sch	LOIRET	Mickael	ORA
Ltn	MARCHAND	Yann	ORA
Adc	MARTINEZ	Anthony	ORA
Adc	NIEL	Philippe	ORA
Cpl	NITASSE	Quentin	ORA
Ltn	NOTHEISEN	Jean-Philippe	ORA
Ltn	PASCAL	Guillaume	ORA
Adj	ROUBAUD F	Fabien	ORA
Adj	ROUBAUD J	Julien	ORA
Adc	TRIAT	Alain	ORA
Ltn	TRIAT	Laurent	ORA
Cch	VATON	Sebastien	ORA
Sch	BAQUE	Francois	PER
Sch	BOURGUE	Jean-Michel	PER
Adj	CADET	Patrick	PER
Adj	EBRO	Jean-Pascal	PER
Adc	GERARD	Andre	PER
Sgt	HOFFMANN	Thomas	PER
Sch	ISABELLI	Marion	PER
Cne	LULLIN	Stephane	PER
Sgt	NAPOLETANO	Fabien	PER
Ltn	ROGIER	Thierry	PER
Sch	RUFFINATTI	Christophe	PER
Adc	SUBRA	Didier	PER
Adj	VALERIAN	Michel	PER
Cch	VITALBO	Benoit	PER
Sch	XERRI	Laurent	PER
Adc	GRATTE	Christophe	SOR
Adc	LOMBARD	Pascal	SOR

ARTICLE 2- L'arrêté n° 2021-229 du 04/03/2019 est abrogé ;

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon le 13 OCT. 2022

le Préfet de Vaucluse

M. Bertrand GAUME

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

- De la préparation et du suivi de l'activité des instances représentatives (CHSCT, CCDSPV, etc.) ;
- De l'animation des réseaux (préventeurs, encadrants des activités physiques, etc.) ;
- De l'information, la communication, la sensibilisation et la formation « SSQVS » en liaison avec les services concernés.

ARTICLE 27 - Le conseiller juridique veille à préserver la sécurité juridique du SDIS de manière préventive en jouant un rôle de conseil auprès du binôme de direction, de l'équipe de direction et de l'ensemble des services.
Il assure par ailleurs la sécurité juridique du SDIS dans le cadre judiciaire et administratifs en liaison avec les avocats missionnés par le service ou directement devant les juridictions.
Il assure enfin la mise en œuvre de la protection fonctionnelle accordée par le SDIS et assiste les agents victimes d'agressions ou faisant l'objet de mise en cause dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 28 - Le conseiller volontariat, officier de sapeurs-pompiers volontaires, apporte à la direction du service départemental d'incendie et de secours sa connaissance et son expérience du volontariat. Il peut être chargé par le directeur départemental de toute autre mission. A ces titres, il participe aux réunions de la direction du service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 29 - La communication coordonne l'ensemble des actions de communication, tant internes qu'externes relevant du SDIS notamment au travers de la gestion des relations médias, l'événementiel, l'audiovisuel, les outils web comme l'Intranet, le site Internet et les réseaux sociaux de l'établissement public, et enfin de la participation à la gestion de crise.

ARTICLE 30 - Le secrétariat de Direction assure le secrétariat du Président du Conseil d'Administration, de la Direction Générale ainsi que des services directement rattachés au DDSIS/DDA. Il est notamment chargé de la gestion administrative des dossiers réservés du DDSIS et DDA, de la gestion de leur agenda, des relations et de la coordination avec les secrétariats du corps préfectoral, des élus et des institutions, du formalisme administratif et des missions d'accueil et du standard de la structure centrale.

***

LES UNITES OPERATIONNELLES :

ARTICLE 31 - Les 6 compagnies opérationnelles correspondent à une organisation territoriale ou fonctionnelle du département et se répartissent comme suit :

a) Les compagnies territoriales au nombre de 5 :

- La Compagnie « Confluence » dont le siège est le CIS Avignon, regroupe les CIS mixtes d'Avignon et de Sorgues et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Haut-Vaucluse » dont le siège est le CIS Orange, regroupe les CIS mixtes de Bollène, Orange et Valréas et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Ventoux-Dentelles » dont le siège est le CIS Carpentras regroupe les CIS mixtes de Carpentras et Vaison-la-Romaine et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Durance les Sorgues » dont le siège est le CIS Cavaillon regroupe les CIS mixtes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Luberon » dont le siège est le CIS Pertuis regroupe les CIS mixtes de Pertuis et Apt et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.

b) La compagnie fonctionnelle CTAU/CODIS.

ARTICLE 32 - Les 5 compagnies territoriales correspondent à un découpage géographique du département défini par le règlement opérationnel.

Les compagnies territoriales sont chargées notamment :

- D'assurer le soutien administratif, technique et managérial des CIS ;
- D'évaluer et de coordonner l'affectation et le maintien opérationnel des ressources humaines et techniques affectées ;
- De participer aux actions de prévision et de planification ;
- De coordonner le suivi de l'aptitude physique et médicale des personnels ;
- D'identifier les besoins en formation et de participer aux actions de formation ;

ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE
ET
DU PREFET DE VAUCLUSE

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N°21-1784
TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE DE LIEUTENANT 1ERE CLASSE
DE SAPEUR-POMPIERS PROFESSIONNELS
ANNEE 2022

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du service départemental d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-50 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 8 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours de Vaucluse ;

SUR la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1 – Le tableau d'avancement au grade de lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours est établi comme suit pour l'année 2022 ;

n°1 - ROBERT Christophe

ARTICLE 2 – Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 – Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 3 décembre 2021

LE PREFET,

Pour le préfet
le secrétaire gén
Christian GUYAR

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours
de Vaucluse

Thierry LAGNEAU

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

SAPEURS-POMPIERS Département VAUCLUSE SDIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ N° 21-1794
PORTANT ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du conseil d'Administration
du Service départemental
d'incendie et de secours

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424 -1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L112-1 à L 112-2, L711-1 à L752-1 et R723-1 à R725-13 ;

VU L'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant approbation du Schéma Départemental de Couverture et d'Analyse des Risques du SDIS de Vaucluse ;

VU L'arrêté préfectoral n°19-1432 du 30 août 2019 portant approbation du règlement opérationnel du SDIS de Vaucluse ;

VU l'arrêté conjoint du Préfet de Vaucluse et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse n° 19-1417bis en date du 30 août 2019 portant organisation générale du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse et du Corps Départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse ;

VU l'avis du comité technique en date du 16 septembre 2021, l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 16 septembre 2021;

VU l'avis du Bureau du Conseil d'administration du 7 octobre 2021

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse en date du 8 novembre 2021;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

PREAMBULE :

L'article L 1424-6 du CGCT dispose qu'un arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours fixe, après avis du conseil d'administration, l'organisation du corps départemental.

- Eu égard au caractère spécifique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse, qui comprend le corps départemental de sapeurs-pompiers conformément à l'article L 1424-1 du CGCT,
- Eu égard au fait que les personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse sont régulièrement appelés à participer à des missions concourant directement ou indirectement à l'efficacité opérationnelle du corps départemental de sapeurs-pompiers,

Le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation générale du service départemental d'incendie et de secours et du corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse.

***

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

L'ORGANISATION GENERALE :

ARTICLE 1 - Sous l'autorité du préfet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDSIS) assure :

- La direction opérationnelle du corps départemental de sapeurs-pompiers,
- La direction des actions de prévention relevant du SDIS.

Sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, il est chargé également de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Il peut être chargé par le préfet ou le maire de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé qui serait mis à sa disposition par ces autorités.

Le DDSIS est le conseiller des autorités de police en matière de sécurité civile.

ARTICLE 2 - Sous l'autorité du président du conseil d'administration, le DDSIS assure la direction administrative et financière de l'établissement.

ARTICLE 3 - Le DDSIS, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers, a autorité sur l'ensemble des personnels du service départemental d'incendie et de secours.
A ce titre, il peut leur confier toute mission relevant des prérogatives liées à leur statut et leur emploi, ou en lien avec leur niveau de disponibilité et/ou de compétence.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement du DDSIS, la fonction de directeur départemental des services d'incendie et de secours est assurée par le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (DDASIS).

ARTICLE 5 - Le Service départemental d'incendie et de secours est organisé en :

- un Etat Major, qui se décline en quatre pôles et en un groupement et services rattachés, comme suit :

  - Le Pôle Ressources, placé sous l'autorité du DDASIS, est organisé en :
    - Une Division de l'Administration Générale (DAG) ;
    - Une Division des Finances et de la Commande Publique (DFiCP) ;
    - Une Division des Usages Numériques (DUN) ;
    - Une Division des Ressources Humaines (DRH) ;
    - Un Groupement Formation-Sport et du développement de la culture de Sécurité Civile (GFOR).
    - Un chef de Projets structurants et transversaux, de Pilotage, de la Doctrine et de la Chancellerie (PPDC)
  - Le Pôle Soutien, placé sous l'autorité d'un chef de groupement désigné par le DDSIS assurant la fonction de chef de pôle, est organisé en :
    - Un Groupement des Services Techniques et Logistiques (GSTL) ;
    - Un Groupement de la Préparation Opérationnelle (GPO) ;
    - Un Groupement de la Prévention des Risques (GPR) ;
    - Une Division des Infrastructures et Travaux (DIT) ;
  - Le Pôle de Coordination des Unités Opérationnelles (PCUO), placé sous l'autorité d'un chef de groupement désigné par le DDSIS assurant la fonction de chef de pôle, est organisé en 2 entités :
    - Pilotage et Coordination Stratégiques assurés par le chef de pôle,
    - Un Groupement de la Mise en Œuvre Opérationnelle (GM20).
  - Le Pôle Service de Santé et Secours Médical, placé sous l'autorité du Médecin-Chef, est organisé en :
    - Un Groupement de Santé Médecine Professionnelle (GSMP) ;
    - Un Groupement Santé Opérations (GSO) ;
    - Un Groupement Santé Aptitude (GSA) ;
    - Un Groupement Santé Pharmacie Finance (GSPF) ;
    - Un Groupement Santé Pilotage-Territorial (GSPT).
  - Un groupement et des services directement rattachés au DDSIS / DDASIS :
    - Un Groupement Santé, Sécurité et Qualité de Vie en Service (SSQVS) ;
    - Un conseiller juridique ;
    - Un conseiller volontariat ;
    - Un service de communication ;
    - Un secrétariat particulier ;
    - Éventuellement un ou plusieurs chargés de mission pour répondre à des besoins spécifiques du service (projets RRF et NEXSIS)

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

- Des Unités Opérationnelles, réparties sur l'ensemble du territoire de Vaucluse et placées sous l'autorité du chef du PCUO, qui se déclinent comme suit :
    - 6 compagnies opérationnelles dont le Centre de Traitement des Appels d'Urgence/Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et Secours (CTAU/CODIS)
    - 48 Centres d'Incendie et de Secours (CIS), classés en CSP, CS et CPI par arrêté du Préfet.

***

LES INSTANCES DE PILOTAGE STRATEGIQUE :

ARTICLE 6 - Sous l'autorité du DDSIS, le Conseil de Direction (CODIR) comprend le DDASIS, le Médecin-chef départemental et les chefs de pôles.

Il est chargé de la déclinaison des politiques publiques relevant du SDIS en projets stratégiques pour l'établissement public.
Il veille à la transversalité entre les différentes composantes du SDIS, à la cohérence globale du dispositif et assure les arbitrages.

ARTICLE 7 - Sous la responsabilité des chefs de pôles, des réunions de coordination des pôles (COPOL) seront régulièrement organisées afin d'une part de décliner les décisions arrêtées en CODIR et d'autre part, remonter des éléments de compréhension et/ou techniques pour alimenter les débats en CODIR ou COMDIR.

Les COPOL sont composées de l'ensemble des chefs de groupement ou division, ou leur représentant, composant le pôle.
Pour le PCUO, la réunion comprendra également les chefs de compagnie.

ARTICLE 8 - Le DDSIS réunit un Comité de Direction (COMDIR) composé :

- Des membres du CODIR,
- Du médecin-chef adjoint,
- Des chefs de groupements et de divisions,
- Des chefs de groupements de santé sur décision du médecin-chef,
- De l'officier de sapeur-pompier volontaire, référent pour le volontariat (R.1424-19 du CGCT),
- Du conseiller juridique,
- Des chargés de projets,
- Éventuellement, de toute autre personne, nommément désignée par le DDSIS.

Il est chargé de la déclinaison des orientations stratégiques en programmes et plans d'actions, du suivi de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

***

L'ETAT MAJOR :

I/ L'organisation du Pôle Ressources :

ARTICLE 9 – La Division de l'administration générale est chargée notamment :

- De l'organisation, de la préparation et du suivi du fonctionnement et des travaux du conseil d'administration, de son bureau et de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;
- De la tenue du Recueil des Actes Administratifs (RAA)
- De l'élaboration et du suivi des contrats d'assurance de l'établissement et des sinistres en relevant ;
- Du traitement des demandes de communication de documents administratifs ;
- Du recensement et de la coordination et du suivi des conventions qui concernent le SDIS ;
- De la gestion des archives et de la documentation du SDIS.
- Du suivi et de la gestion des courriers entrants.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

ARTICLE 10 - La Division des finances et de la commande publique est chargée notamment :

- De l'élaboration de la politique budgétaire et comptable du SDIS ;
- De la préparation et l'exécution du budget ;
- De l'analyse financière ;
- De la coordination et la gestion des achats et des marchés publics ainsi que du fonctionnement de la commission d'appel d'offres ;
- Du fonctionnement du service de restauration et de la gestion du budget annexe correspondant.

ARTICLE 11 – La Division des usages numériques est chargée notamment :

- Du suivi et de la mise à jour du schéma directeur des systèmes d'information ;
- D'assurer la continuité et la résilience 24h/24h de l'ensemble des moyens de communication opérationnels ;
- De la gestion, du déploiement, du maintien en condition opérationnelle, de la sécurité, et de la supervision des moyens informatiques, de télécommunications et de radiocommunications ;
- De la mise à disposition de tous les outils numériques opérationnels permettant la réception des appels d'urgence (15/18/112), avec le système de gestion opérationnelle ;
- De mettre à disposition tous les outils numériques administratifs, cartographiques, collaboratifs et décisionnels et de créer et maintenir en condition opérationnelle les interfaces inter-applicatives ;
- De l'application du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

ARTICLE 12 – La Division des ressources humaines est chargée notamment :

- De la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des personnels administratifs, techniques et spécialisés ainsi que du suivi de l'absentéisme et de la retraite ;
- Du recrutement, de la mobilité, de l'évolution professionnelle et de la gestion des carrières des personnels ;
- Du déploiement de la politique de protection et d'action sociales ;
- De la préparation et du suivi de l'activité des instances représentatives (CAP, CT et CCDSPV) à l'exclusion du CHSCT ;
- De la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs, techniques et spécialisés, et de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- D'analyser la situation du volontariat dans le département, de proposer des mesures d'amélioration et de coordonner la mise en œuvre de la politique du SDIS dans ce domaine afin d'en renforcer le suivi et l'accompagnement ;

ARTICLE 13 - Le Groupement Formation-Sport et de développement de la culture de Sécurité Civile est chargé notamment :

- De la gestion et de la coordination de la politique de formation
- De l'élaboration, du pilotage et de l'évaluation du plan pluriannuel de formation ;
- Le recensement des besoins en formation de l'établissement et des agents ;
- L'inscription des agents à des organismes de formation extérieurs (ENSOSP, ECASC, CNFPT, ...) ;
- La conception, la mise en œuvre et la coordination des actions de formation internes ;
- Le développement et le suivi des activités physiques et sportives ;
- Le développement de la culture de Sécurité Civile.

ARTICLE 14 - Le chef de projets structurants et transversaux, du pilotage, de la doctrine et de la chancellerie est chargé notamment :

- De conduire les projets définis par le binôme DDSIS/DDA ;
- De suivre en lien avec les entités concernées, les objectifs annuels définis par le DDSIS/DDA ;
- D'élaborer des indicateurs de pilotage et de les évaluer régulièrement ;
- De coordonner les réponses aux enquêtes de la DGSCGC ;
- De coordonner avec les différentes entités concernées la déclinaison des doctrines opérationnelles nationales ;
- De proposer et suivre les demandes de récompenses des agents du SDIS pour des actes méritants ;
- D'organiser les cérémonies institutionnelles du SDIS 84.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

II/ L'organisation du Pôle Soutien :

ARTICLE 15 - Le Groupement des services techniques et logistique est chargé notamment :

- De l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'équipement dont le plan pluriannuel d'équipement ;
- De la mise en œuvre de la politique d'achat, de logistique et d'utilisation des ressources techniques ;
- Du soutien aux missions et activités du SDIS en termes de matériels et équipements opérationnels et roulants (parc véhicules, matériels d'intervention, équipements de protection individuelle, habillement, carburants, suivi sinistres, etc.) ;
- D'assurer la gestion des contrôles règlementaires et vérifications périodiques.

ARTICLE 16 - Le Groupement de la préparation opérationnelle est chargé notamment :

- De la prévision opérationnelle, traitant de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), de la lutte contre les risques naturels et de la réalisation des plans d'intervention des établissements répertoriés ;
- De la planification ORSEC et de l'organisation des exercices départementaux en lien avec l'interservices ;
- De l'étude des évènements de grande envergure et de l'élaboration des plans d'intervention afférents ;
- De l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;
- Du suivi et de la mise à jour du règlement opérationnel (RO) ;
- Des doctrines et documents opérationnels à vocation départementale ;
- De l'animation et de la coordination des équipes spécialisées ;

ARTICLE 17 - Le Groupement de la prévention des risques est chargé notamment :

- De la mise en œuvre de la réglementation applicable en matière de risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur et les bâtiments d'habitation ;
- De la prévention et des mesures applicables en matière de risques technologiques dans les établissements industriels.

ARTICLE 18 – La Division Infrastructure et Travaux est chargée notamment :

- De la programmation et du pilotage des opérations immobilières, des travaux, de la gestion technique et de la maintenance des bâtiments appartenant au SDIS ou mis à sa disposition et de leur exécution tant technique, que financière et administrative ;
- De l'acquisition et de l'entretien du mobilier ;
- Du développement, de l'animation et de la coordination du suivi des actions de développement durable.

III/ L'organisation du Pôle de coordination des unités opérationnelles

ARTICLE 19 - Le pilotage et la coordination stratégique est chargé notamment :

- De coordonner et contrôler la mise en œuvre des doctrines départementales et politiques publiques territoriales ;
- De la cohérence et de la performance de l'action administrative et technique des unités ;
- D'accompagner soutenir et conseiller les chefs de compagnies, de centres et leurs personnels ;
- De coproduire l'organisation des cérémonies territoriales et de participer aux manifestations et cérémonies officielles.

ARTICLE 20 - Le Groupement de la mise en œuvre opérationnelle est chargé notamment :

- De superviser, coordonner et contrôler la permanence et la qualité de la réponse opérationnelle ;
- De la mise en œuvre du RO ;
- De programmer les gardes de la chaine de commandement à partir de chef de groupe ;
- De suivre les aptitudes des personnels des unités territoriales et leur maintien en condition physique ;
- D'organiser et de mettre en œuvre les dispositifs de contrôle et de veille des règles de sécurité en intervention en lien avec le groupement SSQVS.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

IV/ L'organisation du Pôle service de santé et de secours médical :

ARTICLE 21 - Le Groupement de santé médecine professionnelle est chargé notamment :

- De l'exercice de la médecine professionnelle et préventive pour l'ensemble de ses agents ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier de la division RH et le groupement SSQVS ;
- De manager en lien avec le GSPT les indicateurs de qualité du GSMP.

ARTICLE 22 - Le Groupement de santé opérations est chargé notamment :

- D'organiser la réponse opérationnelle du SSSM en conformité avec les besoins du SDIS et des moyens qui y sont affectés ;
- De manager en lien avec le GSPT les indicateurs de qualité du GSO ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication opérationnelle et en particulier du GOPS ou du CODIS ;
- De travailler en transversalité avec les partenaires extérieurs, en particulier le SAMU 84, pour les sujets relevant de sa compétence.

ARTICLE 23 - Le Groupement de santé aptitude est chargé notamment :

- De réaliser les actions nécessaires garantissant que les sapeurs-pompiers et autres agents du SDIS sont aptes à remplir leurs missions de façon sécuritaire en lien avec les unités territoriales ;
- De manager en lien avec le GSPT les indicateurs de qualité du GSA ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier de la division RH.

ARTICLE 24 - Le Groupement de santé pharmacie finances est chargé notamment :

- D'assurer la sécurité de gestion des médicaments dont l'oxygène, des Dispositifs Médicaux, des Dispositifs Non Médicaux, du matériel médico secouriste et des appareils biomédicaux ;
- D'élaborer et mettre à jour les protocoles d'hygiène des VSAV ainsi que d'assurer l'optimisation et le suivi des déchets de soins à risques infectieux ;
- De manager en lien avec le GSPT les indicateurs de qualité du GSPF ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier de la division finances, le GSO et les référents secouristes.

ARTICLE 25 - Le Groupement de santé pilotage-territorial est chargé notamment :

- De manager les outils de pilotage et d'analyse de la qualité en lien avec les autres groupements de santé et la direction du service ;
- De participer à la gestion des ressources humaines des membres volontaires du SSSM, en lien avec les unités territoriales pour les personnels volontaires qui leurs sont affectés et les autres groupements de santé ;
- De gérer la ressource paramédicale professionnelle du SSSM en lien avec les différents groupements de santé ;
- De manager les indicateurs de qualité du domaine en lien avec la direction du service de santé ;
- De réaliser la coordination et d'évaluation des actions de formation en lien avec les groupements de santé et le GFOR ;
- De faire le lien avec la dimension territoriale des besoins en matière de santé ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier des compagnies et du GFOR.

V/ Le groupement et les services directement rattachés au DDSIS / DDASIS :

ARTICLE 26 - Le Groupement santé, sécurité et qualité de vie en service est chargé notamment :

- De la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique départementale de la santé physique et morale, de la sécurité individuelle et collective, de la qualité de vie en service, de l'hygiène et des conditions de travail ;
- De la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du schéma directeur des pratiques sportives en lien avec le GFOR ;
- De la capitalisation des relevés d'observations (RETEX, PIAS, FIS, enquêtes accidents, etc.) ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

- De la préparation et du suivi de l'activité des instances représentatives (CHSCT, CCDSPV, etc.) ;
- De l'animation des réseaux (préventeurs, encadrants des activités physiques, etc.) ;
- De l'information, la communication, la sensibilisation et la formation « SSQVS » en liaison avec les services concernés.

ARTICLE 27 - Le conseiller juridique veille à préserver la sécurité juridique du SDIS de manière préventive en jouant un rôle de conseil auprès du binôme de direction, de l'équipe de direction et de l'ensemble des services.
Il assure par ailleurs la sécurité juridique du SDIS dans le cadre judiciaire et administratifs en liaison avec les avocats missionnés par le service ou directement devant les juridictions.
Il assure enfin la mise en œuvre de la protection fonctionnelle accordée par le SDIS et assiste les agents victimes d'agressions ou faisant l'objet de mise en cause dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 28 - Le conseiller volontariat, officier de sapeurs-pompiers volontaires, apporte à la direction du service départemental d'incendie et de secours sa connaissance et son expérience du volontariat. Il peut être chargé par le directeur départemental de toute autre mission. A ces titres, il participe aux réunions de la direction du service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 29 - La communication coordonne l'ensemble des actions de communication, tant internes qu'externes relevant du SDIS notamment au travers de la gestion des relations médias, l'événementiel, l'audiovisuel, les outils web comme l'Intranet, le site Internet et les réseaux sociaux de l'établissement public, et enfin de la participation à la gestion de crise.

ARTICLE 30 - Le secrétariat de Direction assure le secrétariat du Président du Conseil d'Administration, de la Direction Générale ainsi que des services directement rattachés au DDSIS/DDA. Il est notamment chargé de la gestion administrative des dossiers réservés du DDSIS et DDA, de la gestion de leur agenda, des relations et de la coordination avec les secrétariats du corps préfectoral, des élus et des institutions, du formalisme administratif et des missions d'accueil et du standard de la structure centrale.

***

LES UNITES OPERATIONNELLES :

ARTICLE 31 - Les 6 compagnies opérationnelles correspondent à une organisation territoriale ou fonctionnelle du département et se répartissent comme suit :

a) Les compagnies territoriales au nombre de 5 :

- La Compagnie « Confluence » dont le siège est le CIS Avignon, regroupe les CIS mixtes d'Avignon et de Sorgues et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Haut-Vaucluse » dont le siège est le CIS Orange, regroupe les CIS mixtes de Bollène, Orange et Valréas et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Ventoux-Dentelles » dont le siège est le CIS Carpentras regroupe les CIS mixtes de Carpentras et Vaison-la-Romaine et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Durance les Sorgues » dont le siège est le CIS Cavaillon regroupe les CIS mixtes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Luberon » dont le siège est le CIS Pertuis regroupe les CIS mixtes de Pertuis et Apt et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.

b) La compagnie fonctionnelle CTAU/CODIS.

ARTICLE 32 - Les 5 compagnies territoriales correspondent à un découpage géographique du département défini par le règlement opérationnel.

Les compagnies territoriales sont chargées notamment :

- D'assurer le soutien administratif, technique et managérial des CIS ;
- D'évaluer et de coordonner l'affectation et le maintien opérationnel des ressources humaines et techniques affectées ;
- De participer aux actions de prévision et de planification ;
- De coordonner le suivi de l'aptitude physique et médicale des personnels ;
- D'identifier les besoins en formation et de participer aux actions de formation ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 084-288400021-20211207-2021_56-AR
le 07/12/2021

- D'évaluer et de coordonner les activités opérationnelles des centres d'incendie et de secours de son secteur et de la chaîne de commandement associée.

Le chef de compagnie et, en son absence, son adjoint dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des centres d'incendie et de secours.

ARTICLE 33 - Les 48 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sont répartis en :

- 4 centres de secours principaux (C.S.P.) ;
- 7 centres de secours (C.S.) ;
- 37 centres de première intervention (C.P.I.).

Le centre d'incendie et de secours est chargé d'assurer :

- La continuité et la qualité de la réponse opérationnelle du SDIS ;
- La conformité avec les règles d'aptitude médicale pour chacun de leur personnel ;
- La mise en œuvre des doctrines départementales ;
- La gestion quotidienne et le suivi de ses effectifs, notamment de sapeurs-pompiers volontaires ;
- Le suivi et l'entretien courant des matériels, équipements et locaux mis à sa disposition ;
- Les demandes de formation et la réalisation des formations de maintien des acquis ;
- Le respect des conditions d'aptitude de ses personnels ;
- Le suivi et le contrôle des équipements de DECI de son secteur ;
- Un lien permanent avec les partenaires du SDIS et en particulier le réseau associatif sapeur-pompier ;
- La gestion des agents du SSSM placés sous leur commandement territorial en lien avec le pôle du SSSM et en particulier le GSPT.

Le chef de centre et, en son absence, son adjoint a autorité sur l'ensemble des personnels du centre.

ARTICLE 34 - La compagnie CTAU/CODIS correspond à une activité singulière de réception des appels d'urgence, d'engagement et de coordination opérationnelle et d'information de la chaine de commandement et des autorités.

La compagnie CTAU/CODIS est chargée notamment :

- D'assurer la permanence et la qualité de la réception des appels d'urgence ;
- De dimensionner, engager et coordonner la réponse opérationnelle aux missions de secours relevant du SDIS ;
- De rendre compte aux autorités et de renseigner les partenaires sur les interventions en cours ;
- Rechercher et préparer les éléments de réponses aux réquisitions dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Coordonner le suivi de l'aptitude physique et médicale des personnels ;
- D'identifier les besoins en formation et de participer aux actions de formation.

***

ARTICLE 35 : L'arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2022

ARTICLE 36 : L'arrêté conjoint du Préfet de Vaucluse et du Président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse (n°19-1417bis) portant organisation générale du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse et du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse en date du 30 août 2019 sera abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 37 : Le DDSIS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse et du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse.

Avignon, le 3 Décembre 2021

LE PREFET,

Bertrand GAUME

LE PRESIDENT,

Thierry LAGNEAU

ARRÊTÉS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20210906-2021-7081-AR
Date de télétransmission : 06/09/2021
Date de réception préfecture : 06/09/2021

Département de VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DOMINIQUE SANTONI
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Avignon, le 23 AOUT 2021

ARRETE N° 2021- 7081

Arrêté portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (CASDIS 84)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1424-27 ;

VU la note d'information du 27 avril 2021 relative au renouvellement des représentants des départements aux conseils d'administration des services d'incendie et de secours ;

VU la délibération du CASDIS 84 du 17 décembre 2019 fixant sa nouvelle composition ;

VU la délibération du Conseil départemental N° 2021-460 du 30 juillet 2021 portant désignation de conseillers départementaux au sein du CASDIS 84 ;

CONSIDERANT que j'ai décidé de ne pas siéger au CASDIS84 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil départemental ;

- A R R E T E -

Article 1er – M. Thierry LAGNEAU, 1er Vice-président du Conseil départemental, Conseiller départemental du canton de SORGUES, membre du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en tant que représentant du Conseil départemental est désigné, pour me représenter, en qualité de Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Article 2 – M. le Directeur Général des Services du Conseil départemental de Vaucluse, M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours et Mme le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

LA PRESIDENTE

Dominique SANTONI